

Analyser l'analyse, décrire la description. Une introduction au *Résumé d'une théorie du langage* de L. Hjelmslev

Alain HERREMAN

IRMAN Université Rennes-1
alain.herreman@univ-rennes1.fr

Résumé. Ce texte est à la fois une introduction et une analyse du *Résumé d'une théorie du langage* de Hjelmslev. Il vise à rendre compte de l'originalité de cet exposé singulier de la théorie du langage de Hjelmslev, à en faire comprendre les enjeux et les raisons. Les caractéristiques de son mode d'exposition unique sont progressivement dégagées à partir des difficultés auquel son lecteur est immanquablement confronté. Le sens et la fonction des définitions proposées peuvent ainsi être explicités. Il est établi en particulier que le *Résumé* présente simultanément l'exposé d'une procédure générale de la description d'une langue et l'analyse de cette description.

Mots-clés. Hjelmslev, glossématique, sémiotique, théorie du langage.

Abstract. This text is both an introduction and an analysis of Hjelmslev's *Résumé of a theory of language*. It aims to account for the originality of this singular presentation of Hjelmslev's theory of language, to make understand its issues and motives. The characteristics of its unique mode of exposure are gradually set forth from the difficulties to which the reader is inevitably faced. The meaning and function of the proposed definitions can thus be explained. It is shown in particular that the *Résumé* is both the exposure of a general procedure for the description of languages and the analysis of this description.

Keywords. Hjelmslev, glossematic, semiotics, theory of language.

I - Pourquoi lire le *Résumé* ?

Le *Résumé* est un livre très singulier édité et publié à titre posthume en anglais en 1975, soit dix ans après la mort de Hjelmslev, par Francis Whitfield à partir de fiches manuscrites et d'un tapuscrit de l'auteur¹. Il a la particularité d'être essentiellement composé de définitions : 454 si l'on considère le numéro attribué à la dernière; mais il faut encore en ajouter une petite vingtaine qui soit ne sont pas numérotées soit ont une numérotation propre (en chiffres romains). Soit environ 470 définitions. Une centaine d'entre elles ont été déjà publiées dans les *Prolégomènes à une théorie du langage* assorties de commentaires, de justifications, d'explications et d'exemples quand le *Résumé* ne donne que les définitions. Pourquoi dès lors lire le *Résumé* et ne pas s'en tenir aux travaux publiés par Hjelmslev et notamment au plus célèbre d'entre eux, les *Prolégomènes*?

Le *Résumé* est un texte à la fois particulièrement hermétique et d'une composition extrêmement simple et uniforme : une succession de définitions numérotées entrecoupées par 7 principes, 58 notes et 201 règles qui en précisent l'usage. Les principes, les notes et les règles utilisent et se rapportent aux termes définis. Ils ne présentent pas d'originalité particulière. Les définitions sont en revanche énoncées dans une langue particulièrement simple et uniforme : une seule phrase, courte, dans une syntaxe elle aussi minimale et stéréotypée. En voici quelques exemples :

Déf. 11. Un système est une hiérarchie corrélationnelle.

Déf. 12. Un complexe d'analyses est une classe d'analyses d'une seule et même classe.

Déf. 17. Une déduction est une analyse continue ou un complexe d'analyses avec détermination entre les analyses qui y entrent.

Déf. 35. Une paradigmatique ou système de signes (symbole : $\gamma^{\circ}g^{\circ}$:) est un système sémiotique.

Cette simplicité et cette uniformité sont la marque d'une grande élaboration. Les *Prolégomènes* attestent bien sûr déjà d'une analyse épistémologique et linguistique élaborées. Mais le *Résumé* révèle une simplicité et une uniformité que le caractère didactique des *Prolégomènes* ne permet qu'à peine d'entrevoir. Cette simplicité et cette uniformité révèlent une dimension nouvelle de ces définitions et au-delà de l'analyse des langues proposée par Hjelmslev. L'objectif du *Résumé* est connu. C'est aussi celui des *Prolégomènes* et c'est celui que Hjelmslev a poursuivi tout au long de son œuvre. Il s'agit toujours d'intégrer dans une même description des langues les diverses composantes habituellement séparées (grammaire, phonologie, morphologie, stylistique, sémantique, etc.), d'effectuer cette description suivant les mêmes principes pour toutes ces composantes et pour toutes les langues, sans recourir à une référence plus ou moins implicite à une langue particulière (le latin ou le grec) qui introduirait un biais et dont la description resterait dans un angle mort. Hjelmslev a dès lors privilégié une description structurale dans laquelle les diverses entités linguistiques sont définies par leurs fonctions et leurs rapports mutuels. Il n'a cessé de déployer ce programme, de l'expliquer et de le justifier. Ce que le *Résumé* fait apparaître d'autre c'est la simplicité et l'uniformité avec lesquelles ce programme est réalisé. Pour bien l'apprécier il faut rappeler la variété et l'importance des notions considérées qui relèvent de domaines aussi divers que l'épistémologie, la sémiotique, la linguistique générale, la grammaire générale, la phonétique, la morphologie, la syntaxe, la lexicographie, etc.

Parmi les notions d'épistémologie définies on peut mentionner celles d'opération universelle, d'opération générale, particulière, de manifestation, de déduction, de sémiotique, de métasémiotique, de substance, de forme, de hiérarchie, de définition, d'induction, d'invariante et de catégorie. Par exemple :

Déf. 30. La substance est la variable dans une manifestation.

Les notions de mutation, de commutation et de substitution ne sont pas seulement utilisées mais aussi définies, et toujours dans cette langue simple et uniforme. La notion d'analyse définie et mise en œuvre s'applique aussi bien à la syntagmatique qu'à la paradigmatique, qu'elle permet aussi de définir, de distinguer et de mettre en relation. Les conditions de l'extension de l'analyse sont précisées au travers de la notion de catalyse à laquelle Hjelmslev donne une portée nouvelle.

Parmi les notions de sémiotique on peut mentionner la définition d'une langue, d'un signe, d'un texte, d'un signal, du plan de contenu et d'expression, des connotateurs, etc. Par exemple :

1 Hjelmslev, Louis, *Résumé of a Theory of Language*, édité et traduit par Francis J. Whitfield, The University of Wisconsin Press, 1975. Une traduction française de la composante universelle, soit environ le quart du texte, a été réalisée par Claude Zilberberg et publiée par François Rastier dans les *Nouveaux essais* de Louis Hjelmslev en 1985 aux PUF. Le portail Glossématique (<http://glossematics.org>) en propose une édition en ligne partielle réalisée par José Roberto do Carmo Jr. Cette édition (<http://glossematics.org/hjelmslevdigital/hdsetf.htm>), en anglais, comprend essentiellement cinquante définitions (les 44 premières et 6 autres), données suivant leur numéro et l'ordre alphabétique, accompagnées pour la plupart de citations relatives à la notion définie extraites de publications de Hjelmslev ou d'études consacrées à celle-ci. Une traduction complète en français a été réalisée par l'auteur, voir <http://resume.univ-rennes1.fr>.

Déf. 369 : Un signe (symbole : \mathcal{V}^g) est une unité pluriplane.

Et à nouveau, toutes ces définitions sont énoncées dans la même langue. Les plans de contenu et d'expression sont définis de la même manière et se prêtent donc exactement aux mêmes analyses, ce qui a bien sûr d'importantes conséquences régulièrement soulignées par Hjelmslev. Ces définitions permettent en particulier d'aborder des phénomènes de connotation et d'intégrer dans la description d'une langue les connotations nationales, régionales, individuelles, etc (voir Sémir Badir, *Hjelmslev*, Les Belles Lettres, Paris, 2000). Les analyses et leurs produits sont précisément distribués dans une hiérarchie de sémiotiques, de métasémiotiques, de sémiologies, de métasémiologies etc.

Parmi les notions de linguistique générale on peut mentionner celle de syntagmatique et de paradigmatique, déjà citée, de syntagme, de mot, de synonyme, d'homonyme, de radical, etc. Par exemple :

Déf. 401 : Les mots (symbole : $(\mathcal{V}^g)^l$) sont les signes de la plus petite puissance, définis par la permutation des glossématiques qui entrent dans ceux-ci.

Parmi les nombreuses notions de grammaires générales définies on peut enfin mentionner celle de verbe, de nom, de pronom, d'adverbe, de préposition, de syllabe, de syncrétisme, de consonne et de voyelle, etc. Par exemple :

Déf. 446 : Un verbe (symbole : $\ast \mathcal{P}_0 X(\ast n)$) est une conjonction de nexus.

On entrevoit déjà que la simplicité et l'uniformité de la langue utilisée sont indissociables du projet de ce texte. Elles marquent un certain achèvement dans la présentation d'une théorie qui n'a cessé de se préciser depuis ses *Principes de grammaire générale* jusqu'au *Résumé*. Cette continuité est elle-même un indice assez rare de l'intérêt d'une théorie : d'autres préfèrent proclamer l'originalité de leurs hypothèses, d'en faire miroiter les perspectives plutôt que de fonder sur elles leur travail. Le *Résumé* s'inscrit dans cette continuité et un grand nombre de définitions présentées dans ses travaux antérieurs s'y retrouvent. Mais leur étude, aussi précieuse soit-elle, est en revanche incapable de nous faire connaître la forme donnée à l'exposé complet et systématique de la théorie. Elle ne saurait encore moins en faire connaître la portée, les conséquences et la signification. Sans doute aurait-il été autrement impossible de produire un tel nombre de définitions aussi diverses et précises. La concision extrême de ce texte est le produit d'un travail de mise en ordre et de simplification dont seul le résultat nous est donné. C'est une concision analytique au lieu d'être poétique. Le *Résumé* est en effet un texte éminemment et radicalement non poétique. Il irrigue l'écriture des autres textes de Hjelmslev et l'inverse est sans doute aussi vrai. Mais si cette systématisme est sous-jacente à l'ensemble de l'œuvre, elle n'est exposée que dans le *Résumé*.

Telles sont quelques-unes des raisons de lire le *Résumé* et de s'intéresser à la simplicité et à l'uniformité de sa langue. Ces raisons et ces qualités entrevues il faut aussi reconnaître que c'est un texte difficile à lire. Tout lecteur est d'emblée confronté à cette difficulté. Elle ressort des définitions données en exemple. Les donner toutes ne suffirait pas à l'éliminer. Comment un texte peut-il être aussi difficile à comprendre quand il a le souci de définir, autant que cela est possible, tous les termes qu'il emploie par des phrases aussi simples que "une syntagmatique est un procès sémiotique"? Cette difficulté est une partie de ce qu'il faut comprendre. Il apparaît très vite que le problème de compréhension d'une définition ne se réduit pas à celui de la mémorisation des définitions qu'elle présuppose. Cette explication ne saurait par exemple valoir pour la définition d'une analyse, qui n'est que la troisième... :

Déf. 3. Une analyse consiste en une description d'un objet par la dépendance uniforme d'autres objets à celui-ci et de ceux-ci entre eux.

La difficulté de compréhension d'une définition n'est pas qu'un problème de mémorisation. Elle tient plutôt à ce que l'on n'en comprend pas l'usage. Que peut vouloir dire par exemple *poursuivre* une analyse ? C'est une possibilité à laquelle il est fait référence mais qui ne ressort pas clairement de la définition donnée. De même, pour la définition d'une articulation :

Déf. 20. Une articulation est une analyse d'un système ou d'un dérivé d'un système.

Cette définition se rapporte à un système, notion elle aussi définie. Mais même en suivant le texte on ne voit pas de quelle système il peut être question. A nouveau, l'intérêt suscité par la présence de la définition d'un système, rarement donnée et pourtant si souvent invoquée..., bute sur l'usage qui en est fait. Cela peut conduire à considérer que ces définitions ne sont simplement pas correctes ou, ce qui revient à peu près au même, que le texte ne s'y conforme pas lui-même, ce qui ne laisse présager rien de bon pour la suite et n'incite pas à en poursuivre la lecture. Mais ce qui a déjà été entrevu incite néanmoins à penser que le texte ne peut être aussi évidemment incohérent et qu'il doit s'agir d'une difficulté liée au point de vue adopté plutôt que d'un grossier défaut de son exposition. Le problème n'est pas seulement que les termes définis n'ont pas leur sens habituel, problème on ne peut plus banal et que les définitions servent couramment à résoudre, mais que définir n'a pas le même sens et la même fonction que d'habitude. Cela engage la notion même d'analyse mise en œuvre. La difficulté du *Résumé* c'est qu'il ne signifie pas de la même manière que les

autres textes et que par conséquent définir n'y a pas non plus la même fonction.

Le *Résumé* est l'exposé le plus achevé de la description d'une langue réalisée dans la perspective glossématique. Les enjeux et les problèmes inhérents à une description générale des langues suffisent sans doute à en justifier la lecture. Mais à cet intérêt qui pourrait sembler très spécifique s'en ajoute un autre : pour réaliser cela Hjelmslev a été amené à introduire un dispositif descriptif totalement original. Cette originalité est ce qui le rend difficile à comprendre en dépit de toute sa simplicité. Cette introduction sera par conséquent essentiellement consacrée à comprendre et à surmonter la difficulté particulière du *Résumé* afin de comprendre le dispositif adopté et son originalité.

Pour cela nous allons partir d'un autre livre de Hjelmslev, *La catégorie des cas*. Dans ce livre en deux volumes, publiés en 1935 et 1937, Hjelmslev fait la critique de diverses définitions et analyses des cas d'une langue (nominatif, génitif, etc.) qui ont été données au cours de l'histoire et en propose une nouvelle mettant en œuvre les principes descriptifs qu'il ne cessera de défendre. Nous commencerons par exposer les principes de l'analyse des cas adoptés dans *La catégorie des cas*. Un certain nombre de définitions et d'analyses de ce livre sont reprises dans le *Résumé*. Mais nous nous intéressons principalement à une définition qui est donnée dans le *Résumé* sans l'être dans *La catégorie des cas*, c'est la définition des cases. Dans *La catégorie des cas* Hjelmslev se sert en effet de tableaux pour définir et représenter le système casuel d'une langue. Ces tableaux sont composés de cases qui sont utilisées sans être définies. Le *Résumé* en donne une définition !

Mais en voici la définition :

Une case est un corrélat qui contracte une exclusion

Il est bien sûr tout à fait inhabituel et dès lors intéressant qu'une telle définition soit donnée. Comme nous savons à peu près ce que sont des cases et que nous saurons alors comment elles entrent dans la représentation d'un système casuel, nous pourrions essayer de comprendre la définition donnée. A partir de cette définition, et de quelques autres qui lui sont associées, nous pourrions en dégager les caractéristiques. Nous pourrions alors considérer d'autres définitions et les comprendre à leur tour. Nous serons alors en mesure de considérer la procédure proposée pour décrire une langue et le rôle des définitions dans celle-ci. Nous verrons ensuite l'intérêt de ces caractéristiques pour la description qui est proposée et les propriétés particulières qu'elles lui confèrent. Nous nous attacherons notamment à préciser en quoi elles dépendent du programme propre de Hjelmslev et en particulier de l'intention de décrire des langues. Nous pourrions aussi nous pencher sur la langue même du *Résumé* et voir comment elle peut être décrite par ses propres moyens. Nous examinerons aussi brièvement dans quelle mesure l'inachèvement de ce texte oblige à relativiser ses caractéristiques. Nous terminerons en considérant son intérêt au delà de la description des langues.

II - La catégorie des cas dans *La catégorie des cas* (1935-1937)

Les enjeux de la description des cas d'une langue

La description des cas d'une langue est un véritable défi. En particulier parce que la rection combine un aspect syntaxique et un aspect sémantique. Par exemple l'accord en genre et en nombre des adjectifs avec le nom en français est une relation entre adjectifs et noms qui associe des marques syntaxiques (par exemple, en français, un "e" et un "s") avec des contenus : singulier, pluriel, masculin, féminin, etc. : l'adjectif aura une marque du féminin et une marque du pluriel si le nom a un contenu considéré comme féminin et pluriel². Les marques syntaxiques vont elles-mêmes dépendre de l'expression de l'adjectif (beau → beaux (m. p.), beau → belles (f.p.) etc.), voire de sa position par rapport au nom ("un bel homme" / "un homme beau"). Cela requiert donc une description des relations entre plusieurs expressions (l'adjectif et le nom) qui prenne aussi à la fois en compte des caractéristiques des contenus, ici celui du nom, et des expressions (ici de l'adjectif). Une telle description doit donc être en mesure de décrire à la fois les expressions et les contenus pertinents et de restituer leurs dépendances mutuelles. Au moins trois types de relations interdépendantes doivent être pris en compte : expression-expression, expression-contenu, contenu-contenu. Les problèmes posés ont donc un intérêt qui va bien au-delà du problème particulier de la description des cas d'une langue. Et comme l'exemple de l'accord des adjectifs en français l'indique, la notion de cas couvre toutes les formes de rection et est donc plus générale que l'acception grammaticale habituelle selon laquelle il y a des langues sans cas. Il semble au contraire que l'acception donnée aux cas puisse quasiment être tenue pour une caractéristique des langues. De plus, dès lors qu'il faut considérer à la fois les expressions et les contenus, dans une interdépendance étroite, les représentations symboliques, souvent dérivées du formalisme logique, sont exclues. Il est d'emblée prévisible que le linguiste devra ici soit produire un formalisme original soit renoncer à décrire ces systèmes casuels. Dans les *Aspects de la théorie syntaxique* de Chomsky, ces questions font ainsi parties des "quelques problèmes en suspens" recensés à la fin du livre. Charles Fillmore³ a bien mis

2 L'accord en genre et en nombre ne fait habituellement pas partie du système casuel. Il relève néanmoins chez Hjelmslev de la même analyse.

3 Charles Fillmore, « Quelques problèmes posés à la grammaire casuelle », *Langages* 38, 65-80, 1975.

en évidence les difficultés auxquelles se heurte la représentation des systèmes casuels dans une grammaire transformationnelle fondée sur un formalisme repris de la logique. Jean Petitot⁴ a repris et discuté ces difficultés et a tenté de les dépasser en rendant compte des différentes possibilités casuelles à partir des structures dynamiques prévues par la théorie des catastrophes (géométrie et topologie différentielles). Rappelons enfin la difficulté à ne pas fonder subrepticement cette description sur notre familiarité avec le système casuel d'une langue particulière, qui serait le grec ou le latin à l'époque où Hjelmslev écrit et qui serait sans doute aujourd'hui, comme on le voit avec la grammaire générative, l'anglais.

La description des cas peut servir de pierre de touche à la question générale de la description des langues mais aussi au delà aux descriptions qui doivent dépasser une représentation symbolique de leur objet. Elle va surtout nous servir ici à comprendre le dispositif descriptif original mis en place dans le *Résumé*. Il ne s'agit donc pas pour nous de présenter, ce qui serait par ailleurs très utile et intéressant, la description des cas qui pourrait être effectuée à partir du *Résumé*. Il s'agit seulement de dégager certains aspects caractéristiques du *Résumé* en examinant à partir de quelques définitions comment la description des cas proposée dans *La catégorie des cas* est exposée dans le *Résumé*. Il serait d'ailleurs à peu près impossible de reconnaître que ces définitions du *Résumé* ont quelque chose à voir avec la description des cas d'une langue sans considérer *La catégorie des cas* ; ni les termes définis (cases, participants, corrélats, exclusion, variantes etc.) ni les définitions qui en sont données ne le permettent. Nous sommes aussi ainsi assurés de considérer des définitions qui ne peuvent manquer d'être au cœur des problèmes posés par la description d'une langue.

La description des cas proposée par Hjelmslev dans *La catégorie des cas* est tout à fait originale. Compte tenu à nouveau des problèmes posés par une telle description, il vaut la peine de la considérer pour elle-même indépendamment de tout intérêt pour les cas ou même pour la linguistique ; une telle description ne peut manquer d'avoir un intérêt pour l'histoire des représentations scientifiques, c'est-à-dire pour l'histoire des sciences et même pour l'histoire des mathématiques. Mais si elle est effectivement originale, son mode d'exposition est lui tout à fait classique. C'est d'ailleurs un texte qui ne pose guère de problème de compréhension. Dans le *Résumé*, cette description va être en revanche exposée dans le mode d'exposition propre à ce texte. C'est à la fois ce qui le rend si difficile à comprendre mais aussi, et bien plus encore que *La catégorie des cas*, intéressant pour une histoire des représentations scientifiques. La comparaison nous servira donc à appréhender ce mode d'exposition original, indissociable comme on le verra à des analyses, des descriptions et définitions elles-mêmes tout aussi originales. Nous ne présenterons donc de la théorie des cas que les éléments utiles d'une part pour présenter les principes de la description proposée et d'autre part pour dégager par comparaison les spécificités du *Résumé* qui font obstacles à sa compréhension.

On peut ici citer l'exposé que Hjelmslev fait des principes qui motivent sa description des cas dans *La catégorie des cas* :

L'unité, définie par sa valeur, est donc un fait objectif qui fait partie de l'ensemble de la langue, c'est-à-dire d'un système ou tout se tient. Une unité est définie par ses rapports aux autres unités du même système. C'est dire que le procédé par définitions individuelles, qui consiste à définir chacun des cas pris à part et en faisant abstraction du système, n'a aucune chance d'apporter le résultat désiré. A ce procédé atomistique il faut substituer une vue totaliste, qui fait du système à la fois le point de départ et le but dernier des recherches. On est encore loin de pratiquer un tel procédé, et c'est pourquoi une théorie des cas n'a pas encore été faite. Le procédé par définitions individuelles, inauguré dans l'antiquité (cf. p. 5) est encore de nos jours le procédé normal. La "syntaxe casuelle" de l'indo-européen, qui prétend définir les significations de chacun des cas, se borne à les prendre séparément et à procéder par une induction incomplète qui ne vise aucune synthèse. La méthode grecque est la méthode d'aujourd'hui (...) Mais les emplois doivent être expliqués par la valeur ; la valeur de chaque cas doit être définie par son rôle dans le système casuel ; la catégorie casuelle doit être en dernière analyse expliquée par son rôle dans le système d'ensemble de la langue. La catégorie des cas, p. 86-7

Hjelmslev fait valoir qu'un cas est une unité linguistique qui ne peut être définie que comme valeur, c'est-à-dire comme élément d'un système (le système casuel) qui ne peut être défini que par ses oppositions aux autres éléments du système. Le système casuel devrait à son tour être défini de la même manière par sa valeur dans un système que l'on peut supposer être le système de la langue. Chaque élément présuppose la totalité des éléments et se définit relativement et par opposition à eux. Il oppose ce point de vue "totaliste" au point de vue "atomistique" qui procède par définition individuelle, chaque cas étant cette fois défini séparément : le nominatif, puis indépendamment l'accusatif, et ainsi de suite. Ces principes sont souvent rappelés et sont systématiquement mis en œuvre dans les analyses de Hjelmslev. Mais au lieu d'être énoncés comme ils le sont ici et de n'être mis en œuvre que partiellement (il faudrait encore en l'occurrence que la catégorie des cas, et non seulement les cas, soit décrite de la même manière, problème qui se repose dans toutes les analyses publiées), ils vont être dans le *Résumé* intégralement satisfaits du fait du dispositif descriptif adopté. C'est ce qu'il nous faudra comprendre. Pour cela, il nous faut d'abord présenter rapidement la description des cas à partir de son exposé dans *La catégorie des cas*.

4 Jean Petitot-Cocorda, *Morphogénèse du sens, I. Pour un schématisme de la structure*. Puf, "Formes sémiotiques", 1985.

La description des cas dans *La catégorie des cas*

La description des cas dans *La catégorie des cas* est générale au sens où les cas des langues sont décrits dans les mêmes termes. Ainsi, les cas de ces différentes langues se distinguent non par la manière dont ils sont décrits, ce qui arrive par exemple nécessairement quand une langue sert plus ou moins de référence pour la description des autres, mais par les résultats différents obtenus par l'application d'une même méthode de description. Le mode de description est ainsi, en particulier, indépendant de son objet.

La description des cas requiert de décrire les relations entre deux termes en prenant en compte à la fois leur expression et leur contenu. Pour cela, Hjelmslev analyse la relation entre les deux termes suivant trois dimensions :

1. direction (rapprochement-éloignement),
2. cohérence-incohérence,
3. subjectivité-objectivité.

Chaque relation s'analyse suivant chacune de ces trois dimensions. Par exemple, la relation entre deux termes comprend une composante directionnelle, qui prend en compte le rapport entre les deux termes du point de vue de leur rapprochement ou de leur éloignement. De la même manière, les contenus des deux termes peuvent être plus ou moins indissociables (p. 129), ce qui sera rendu via la deuxième dimension cohérence-incohérence. Enfin, leur relation, notamment leur position, peut être ou non rapportée à l'individu pensant et de ce fait être considérée comme objective ou au contraire subjective (p. 132). On voit que ces dimensions ne sont ni propres à la linguistique ni *a fortiori* dégagées de manière immanente. Leur justification est empirique et *a posteriori* : elles permettent la description des cas d'un grand nombre de langues examinées par Hjelmslev. Ces dimensions sont comme les trois axes de coordonnées qui vont servir à repérer les cas d'une langue (c'est nous qui introduisons le registre de vocabulaire des coordonnées, de nombre, etc.). Les valeurs possibles des coordonnées qui vont servir à repérer un cas ne sont pas des nombres mais des éléments d'un système fini notés α , A, β , B, γ , etc. Ces éléments constituent une sorte de système numérique original. Conformément à l'appellation qui leur sera donnée dans le *Résumé*, nous les appellerons des *participants*. Un cas d'une langue est alors simplement défini ou décrit par le triplet qui sert à le repérer dans ce système de coordonnées. Les cas du tabassaran, langue du Caucase oriental, peuvent ainsi être décrits au moyen d'un système comprenant six participants α , A, β , B, γ et Γ . Un cas, par exemple le 1er conversif (directif - 1er inessif) est décrit par $\beta B \alpha$.

Voyons maintenant comment sont définis les participants qui servent à la description des cas d'une langue. Leur définition étant la même pour chaque dimension, il suffit de ne considérer qu'une seule dimension. Nous prendrons la direction, c'est-à-dire l'axe rapprochement-éloignement. Pour les définir, Hjelmslev décompose chaque dimension en trois cases : *a*, *b* et *c*. Les trois cases constituent une zone sémantique et un participant correspond à une manière d'occuper cette zone, ce qui est indiqué en cochant ou non ces cases. Les cases *a* et *b* expriment respectivement le rapprochement et l'éloignement. Elles indiquent les deux significations contraires de la dimension considérée. La case *c* indique la neutralité par rapport à cette dimension : ni rapprochement ni éloignement. L'introduction de cette case neutre rompt déjà avec une description binaire. Hjelmslev s'en écarte une seconde fois en introduisant la notion d'oppositions *participatives* (p. 102) que nous allons présenter à partir de l'exemple simplifié des substantifs personnels en anglais.

Le système (simplifié) des substantifs personnels anglais ne comprend que deux cas (p. 114) : le génitif, marqué par -s ("Paul's home"), et le non génitif qui n'est pas marqué ("I told Paul to come", "I give Paul a book", etc.). La description de ces deux cas peut être faite avec uniquement la première dimension, celle du rapprochement-éloignement. Le génitif indique une possession que Hjelmslev va interpréter comme un rapprochement. Ce qui importe ici c'est que le génitif exprime toujours et exclusivement ce rapprochement. Ce cas est alors décrit en cochant la case *a* et uniquement elle.

a	/
b	
c	

L'autre cas comprend tous les autres substantifs mais privilégie l'éloignement, c'est-à-dire la signification contraire au premier cas correspondant à la case *b*. Certaines instances de ce cas expriment un éloignement ("I give Paul a book"), d'autres sont neutres par rapport à cette dimension ("I told Paul to come"), d'autres encore expriment le rapprochement exactement comme le fait le génitif ("the home of Paul"). Ainsi, les trois significations de cette dimension sont possibles et les trois cases seront dès lors cochées :

a	/
b	/
c	/

Il convient d'observer que l'occupation d'une case ne signifie pas qu'elle soit toujours occupée mais seulement qu'elle l'est parfois. Ainsi, dans le deuxième cas, la case *b* sera parfois occupée, les cases *a* et *b* le seront d'autres fois, *c* d'autres fois encore, etc. mais sans que ces possibilités puissent, prises séparément, être enregistrées comme des cas propres. Deux ou même trois cases peuvent aussi être remplies simultanément, un terme pouvant apparaître à la fois éloigné, rapproché et neutre (p. 97-8). Comme on l'a vu, un substantif personnel peut n'occuper que la case *a* qui caractérise le premier cas et relever pourtant du second ("the home of Paul"). Une chose est la caractérisation d'un cas une autre l'enregistrement d'une chaîne donnée dans ce cas.

Le système qui sert à décrire ce modèle simplifié des substantifs personnels anglais comprend dès lors deux participants. Le génitif sera décrit par le participant α et l'autre par le participant A, ces deux participants étant eux-mêmes décrits comme suit :

α	A
/	/
	/
	/

Le participant α concentre sa signification sur une seule case ; il est de ce fait qualifié d'*intensif*. Le participant A qui se répand sur toutes les cases est lui qualifié d'*extensif*. Les dimensions sont aussi pourvues d'une orientation et la case du participant intensif peut dès lors être soit conforme soit contraire à cette orientation. L'orientation du système des participants sera dès lors elle-même soit positive soit négative soit neutre (p. 112-113). Elle est en l'occurrence positive. Le participant α est aussi un *pôle* pour ce système casuel : il y a une signification relativement simple, restreinte, précise et bien définie, les autres cas, il n'y en a en l'occurrence qu'un seul, ayant au contraire une signification plus complexe et moins déterminée :

"L'ablatif latin insiste sur l'éloignement; tout autre cas du système normal du latin est complexe ou neutre à l'égard de la dimension de direction. L'accusatif grec insiste sur le rapprochement, et tout autre cas du système normal du grec est complexe ou neutre à l'égard de la direction. Il y a deux conséquences à tirer de cette observation provisoire : 1° dans tout système casuel opérant sur une seule dimension, il n'y a qu'un seul cas qui comporte une signification relativement simple, restreinte, précise et bien définie ; 2° ce cas peut désigner ou bien le terme positif ou bien [le] terme négatif de la dimension considérée. On verra que ce principe est universel. Le système linguistique est orienté vers un seul terme de la dimension. Dans le système latin, tout se groupe autour de l'idée d'éloignement, et le seul cas relativement bien défini est celui qui indique l'éloignement. Dans le système grec, tout se groupe autour de l'idée de rapprochement, et c'est le rapprochement qui est indiqué par le seul cas qui est vraiment bien défini. Le système normal du latin, tel qu'il est établi par la grammaire traditionnelle, est organisé sur la base de l'ablatif. Le système normal du grec est organisé sur la base de l'accusatif. Le système présente une orientation négative, le système grec une orientation positive." La catégorie des cas, p. 101

Comme il n'y a dans notre exemple qu'une seule dimension, chaque cas est décrit par un seul participant. Les notions de cas et de participant sont ici confondues ainsi que leurs systèmes. On voit néanmoins que la description ne peut pas être binaire puisque la même relation de contenu peut être exprimée avec ou sans un génitif et que ces deux cas doivent par ailleurs être distingués puisque le génitif *a*, aussi bien sur le plan de l'expression que du contenu, une marque propre. Il apparaît donc nécessaire de recourir à des *oppositions participatives*, c'est-à-dire à des oppositions non exclusives comme c'est ici le cas de α et de A. Le participant A est décrit comme occupant la case *b* et "tendant à se répandre" sur les autres cases (p. 113). Il devient ainsi possible de restituer des oppositions vagues comme cela semble en l'occurrence indispensable :

*Ceci nous semble important. La conséquence à tirer de ces hypothèses est que les corrélations linguistiques sont très souvent des oppositions vagues et imprécises, et que par conséquent il serait faux de vouloir les ramener à un principe rigoureux de type logico-mathématique. Ce n'est pas la première fois qu'on constate que la langue n'obéit pas à la logique formelle. (...) dans les corrélations morphématiques ordinaires il ne s'agit pas d'une opposition logique entre *a* et non-*a* ; il s'agit le plus souvent d'une opposition, plus confuse, entre un terme précis et un terme vague. "Structure générale des corrélations linguistiques", p. 34.*

La considération de *trois* cases *a*, *b* et *c* permet de réduire chaque dimension à un système d'oppositions à trois termes, avec deux cases contraires et une case exprimant la neutralité pour cette dimension. Elles permettent aussi de définir des participants qui servent eux-mêmes à exprimer les oppositions participatives par lesquelles les cas vont être ensuite mutuellement caractérisés.

Hjelmslev peut ainsi donner la description suivante du système normal des substantifs gothiques à une seule dimension (p. 116) :

β Nominatif
 B Accusatif
 γ Datif
 Γ Génitif

Ce système comprend 4 cas. Les cas n'ayant qu'une seule dimension, chaque cas est complètement décrit au moyen d'une seule lettre β , B, γ et Γ . Les termes "nominatif", "accusatif", etc ne sont là que pour indiquer la correspondance avec une description usuelle

Un système casuel qui comprend bien sûr plus de deux cas, requiert souvent plus de deux participants α et A et plus d'une dimension. Pour décrire un système casuel d'une langue, Hjelmslev considère toujours trois cases à partir desquelles il définit un système de six participants (p. 113-116) :

α	A	β	B	γ	Γ
/	/	×	/	×	/
	/	/	/	/	×
	/		×	×	/

Les cases marquées par une croix signifient que le participant *insiste* sur cette case, c'est-à-dire que la case est toujours occupée. Les cases marquées d'un trait peuvent être occupées mais ne le sont pas toujours. Les cases vides ne sont pas occupées. Les participants sont définis par la manière dont ils occupent les cases d'une dimension donnée. Ils ont aussi entre eux diverses oppositions et peuvent donc être utilisés pour les exprimer. Les lettres α , A, β , B, γ et Γ qui leur sont associées ont été choisies de manière à reproduire ces oppositions. Ainsi les lettres minuscules désignent les participants *intensifs* et les majuscules les participants *extensifs*. Les oppositions obtenues ne sont pas seulement de nature logique (binaire). Les trois cases constituent un système qualifié de sublogique qui permet d'exprimer à la fois l'opposition logique et les oppositions linguistiques (p. 127). Ainsi β et B s'opposent de manière contraire, c'est-à-dire de manière logique, et γ et Γ de manière contradictoire.

α	A	β	B	γ	Γ
/	/	×	/	×	/
	/	/	/	/	×
	/		×	×	/

contraires
contradict-
oires

Hjelmslev arrive ainsi à une description différentielle (ou encore fonctionnelle, relative, extensionale ou en valeur) des participants, chacun étant défini par un type d'opposition (p. 98). Ces oppositions ont aussi comme propriété que certains termes ne sauraient être présents sans certains autres. Elles soumettent donc un système casuel à des *lois de solidarité* (p. 125). En notant \sim cette solidarité on a (dans *La catégorie des cas* la solidarité est notée par "-" mais sera notée par " \sim " dans le *Résumé*, non utilisons donc cette dernière notation) :

$\alpha \sim A$
 $\beta \sim B$

Il y a de plus une solidarité entre la présence des deux participants β et B et la présence de γ ou de Γ . Les systèmes de participants possibles, conformes aux lois de solidarité, peuvent dès lors être énumérés (p. 125-6) :

1. α , A
2. β , B, γ
3. β , B, Γ
4. β , B, γ , Γ
5. α , A, β , B, γ
6. α , A, β , B, Γ
7. α , A, β , B, γ , Γ

Sur les sept systèmes possibles, Hjelmslev en trouve six attestés par des langues.

Les participants de chaque dimension sont définis par l'une de ces sept possibilités. Si l'on admet que trois dimensions suffisent à décrire la catégorie des cas de toute langue, une langue peut avoir un maximum de $7^3=343$ cas. Compte tenu du caractère hiérarchique des dimensions (*i.e.* la deuxième dimension ne se rencontre qu'avec la première et la troisième avec la deuxième), les systèmes casuels possibles sont au nombre de $7+7^2+7^3=399$. Le système casuel connu de Hjelmslev ayant le plus grand nombre de cas est celui du tabassaran avec 52 cas et trois dimensions. Les 52 cas du tabassaran peuvent être décrits comme suit (p. 146) :

Système.

	$\rightarrow\alpha$	A	β	B	γ	Γ
A			A1 II	II II	SpI	Sl
$\rightarrow\alpha$			Ade II	In Cm	Spe	Sbc
A			Av II	Cv II	Spd	Sv
β	Pr	D				
B	In-Er	G _e	Ab	E II	D1	Ab Sb
Γ	At	G-Eq	Ads II	Ine II	Sp	Sb

	$\rightarrow\alpha$	A	β	B	γ	Γ
0α						
$\rightarrow\alpha$			A1 I	II I	InI	Psl
A			Ade I	Inc	Intc	Psc
β	Eq-Pr	Ad	Av I	Cv I	Intd	Pad
B	Pst Tp	Ab-Cp	Pt-Ab	E I	Ab Int	Ab Pst
Γ	Eq	N	Ads I	Ine I	Int	Pst

Une description mixte

L'objectif de *La catégorie des cas* est de donner une description structurale, "totaliste", des cas d'une langue. Il s'agit comme on l'a vu de remplacer la description individuelle des cas donnée les livres de grammaire latine ou grecque par une description de la catégorie casuelle considérée dans son ensemble et dans laquelle chaque cas est caractérisé comme une unité différentielle, c'est-à-dire par opposition aux autres cas de cette langue. La description de la catégorie des cas comme système, c'est-à-dire comme un tout doit permettre d'éviter d'introduire des références à l'objet décrit qui font intervenir dans la description une connaissance de l'objet qui rend la compréhension de la description dépendante d'une connaissance de celui-ci. Les caractéristiques de la description déterminent en effet la connaissance que cette description peut prétendre apporter. Hjelmslev propose pour cela de projeter les cas sur trois dimensions puis de décrire chaque composante casuelle par un participant. Les participants sont eux-mêmes décrits par leur manière d'occuper des cases qui constituent elles-mêmes une certaine description fonctionnelle de la dimension. Les participants peuvent dès lors à leur tour être caractérisés par leurs oppositions mutuelles. Les cas peuvent enfin être décrits individuellement au moyen de ces participants, comme ceux-ci le sont à partir des cases, puis caractérisés par leurs oppositions mutuelles.

Il convient de préciser dans quelle mesure la description obtenue a bien les caractéristiques voulues et de quelle manière celles-ci ont été obtenues. C'est un problème qui se pose toujours, mais qui se pose particulièrement pour une description structurale qui entend éliminer toute description individuelle. Nous pourrions aussi voir dans quelle mesure les problèmes rencontrés ici sont ceux résolus par le dispositif descriptif adopté dans le *Résumé*. Cela requiert un examen de la manière dont sont données/décrites les notions utilisées au cours de l'analyse, y compris les notations. Il faut en l'occurrence considérer en particulier la façon dont la description individuelle des cas est remplacée par une caractérisation au moyen d'oppositions mutuelles. La description présentée ici par Hjelmslev peut être à cet égard qualifiée de *mixte*.

En effet, la description obtenue est incontestablement fonctionnelle dans la mesure où la notation $\beta B\alpha$ fait de chaque cas une unité différentielle. Et si l'on accepte d'inévitables simplifications, cette description peut être tenue pour effective. Mais il faut aussi prendre en compte la manière dont une description comme $\beta B\alpha$ est assignée à un cas et l'identification préalable du cas qu'elle suppose. En l'occurrence Hjelmslev part d'une description *individuelle* de chaque cas, ou plus exactement d'instances d'un cas, qu'il transforme en une unité différentielle. C'est la représentation de chaque cas dans le système de notation introduit, par exemple par $\beta B\alpha$, qui permet d'en faire des unités différentielles et qui ce faisant inscrit chaque cas dans le système des cas de la langue considérée. Le système des cas n'est établi qu'après que tous les cas aient été individuellement décrits. Et ce n'est qu'après que chaque cas ait ainsi individuellement servi à établir l'ensemble de la catégorie qu'il peut être caractérisé par ses oppositions aux autres cas. La caractérisation différentielle est donc établie progressivement (les éléments considérés ne sont pas tels d'un bout à l'autre de la description) et elle l'est,

dans la mesure où elle l'est, grâce à la notation attribuée à chaque cas. Cela oblige à considérer à la fois la manière dont ce système de notation est constitué et la manière dont une notation est attribuée à un cas.

La constitution de ce système de notation implique notamment la distinction et l'identification des trois dimensions. Or chaque dimension procède de fait d'une description strictement individuelle tout à fait semblable à celle qui est traditionnellement faite des cas grammaticaux. Une part de description individuelle est ainsi enfouie dans les notations... Elles s'exposent dès lors aux mêmes objections, celles-là même qui sont à l'origine de la description proposée. Cela ne veut pas dire qu'il y aurait un cercle vicieux puisque la description des dimensions est commune à la description de tous les systèmes casuels quand la description individuelle d'un cas pouvait dépendre de chaque langue. Il y a à cet égard un gain réel, mais il ne suffit pas à faire que la description soit purement fonctionnelle. La description des dimensions a été en quelque sorte "mise en facteur". Mais on pourrait aussi bien dire que la description des cas du grec ou du latin étaient "en facteur" dans certaines des descriptions grammaticales critiquées par Hjelmslev. La différence résiderait dès lors dans la manière dont les unes et les autres sont "mises en facteur" dans les descriptions dans lesquelles elles interviennent. Nous n'allons pas faire ici cette comparaison, il nous suffit d'observer que cela modifie le caractère mixte de la description mais ne l'élimine pas.

Les participants sont eux-mêmes décrits au moyen de cases. Ces cases sont évidemment indépendantes de la langue considérée mais elles sont néanmoins aussi données individuellement et successivement, et non comme des unités différentielles dans un système. Or il n'y a pas de raison d'exclure les cases ou d'ignorer leur incidence sur les caractéristiques de la description des cas dans laquelle elles interviennent. La question de la possibilité de les ressaisir dans une description "totaliste" se pose donc aussi.

La description présentée recourt aussi à d'autres notions comme celles de terme polaire, intensif, simple ou complexe, défini, de solidarité, d'occuper une case, d'insister sur une case, etc. Or il n'en est pas donné de définition fonctionnelle. Cela pose le problème de leur attribution à des unités qui ne doivent être caractérisées que de la sorte. Leur recours ne peut manquer de contaminer la description donnée.

La description proposée par Hjelmslev est bien plus systématique et immanente qu'elle ne l'est dans les grammaires traditionnelles. Son système de notation en particulier apparaît susceptible de représenter chaque cas de n'importe quelle langue comme une unité différentielle du système casuel de cette langue. Mais il entre dans la constitution de cette notation des caractéristiques qu'il s'agissait d'exclure. D'autre part, la description fait aussi intervenir un ensemble de prédicats dont le statut et en particulier l'indépendance à l'égard de la langue décrite ne sont pas clairement établis. Or le statut de la description obtenue dépendra de la possibilité de ressaisir de manière fonctionnelle les distinctions introduites par l'application de chacun de ces prédicats. Nous verrons que c'est là précisément un des intérêts majeurs du dispositif du *Résumé*.

Le caractère mixte de cette description ressort aussi de son recours à un système de notation, que ce soit pour les cases ou pour les participants. Une description présuppose généralement les moyens de description qu'elle utilise. Ainsi, les cases comme les participants doivent être constitués antérieurement à la description des cas. De plus, les définir par leurs oppositions mutuelles requiert que leur *ensemble* soit constitué avant l'identification différentielle de leurs éléments. Cela montre que la description "totaliste" des cas d'une langue ne fait pas seulement intervenir la totalité des cas de *chaque* langue, mais aussi la totalité du *système de notation* introduit préalablement pour *toutes* les langues. Enfin, ces deux systèmes, celui des cases et des participants, sont présentés comme suffisants pour la description des cas de *n'importe* quelle langue. Pour ces différentes raisons, dont certaines seulement sont propres au parti pris structuraliste adopté, ils ne sauraient être constitués à l'occasion de la description des cas d'*une* langue ; ils doivent l'être préalablement et leur adoption *présuppose* une analyse préalable des cas de diverses langues. La question n'est pas ici l'induction de quelques langues à toutes, ni même qu'il faille considérer plusieurs langues, mais que les notations utilisées dans la description présupposent qu'une description ait déjà été faite ; celui qui présente la description a dû s'exercer... Il y a de ce fait une sorte d'imposture inévitable dans tout exposé qui introduit un système de notation qui n'a pas exactement le caractère nouveau avec lequel il est présenté au lecteur (pour lequel il est effectivement nouveau). Le texte veut donner l'impression de nous faire participer à la genèse d'une notation, alors que c'en est un exposé nécessairement *a posteriori*. Exactement de la même manière, un système de numération ne peut pas être introduit sans avoir en fait été déjà élaboré et son introduction est en partie une vérification *a posteriori* de sa capacité à représenter tous les dénombrements. D'où à nouveau ce caractère mixte : la description d'un système de cas présuppose du fait d'utiliser une notation une description préalable des cas d'une langue qui ne peut pas être présentée. L'analyse de la catégorie des cas d'une langue suppose la synthèse préalable d'une analyse de la catégorie des cas d'une langue, que ce soit de la langue considérée ou d'une autre.

Nous avons présenté la description des cas introduite par Hjelmslev dans *La catégorie des cas*. Nous avons ensuite montré sur quelques points l'incidence de la manière dont la description était exposée sur les caractéristiques de la description obtenue. Hjelmslev veut en effet donner une description des systèmes casuels ayant certaines caractéristiques que l'on peut qualifier indifféremment de structurales, fonctionnelles, différentielles, etc. Ces propriétés ne peuvent qu'être le produit d'une description ; elles résultent de la manière dont la description est opérée, de la manière dont elle est appliquée à son objet. Les produits de la description n'auront tous et exclusivement ces propriétés que si la description peut être effectuée de manière à ce qu'il en soit ainsi. Elle doit pour cela à la fois introduire les propriétés attendues (une représentation structurale n'est pas un produit "naturel") et exclure les propriétés contraires (ici toutes les déterminations non fonctionnelles), ce qui suppose en particulier qu'elle n'en introduise pas elle-même lors de son exécution. Ainsi, les

caractéristiques du produit de la description dépendent des caractéristiques de la procédure de description, ces dernières dépendant elles-mêmes de la manière dont cette procédure est donnée. On l'a vu en particulier par l'incidence de l'usage de certaines notions (terme polaire, intensif, case, etc.) et celle du système de notation utilisé, notamment par ce que sa constitution présuppose. L'obtention d'une description ayant *entièrement* les propriétés voulues, et non seulement un mixte, comme ici, de ces propriétés avec d'autres, requiert que la description puisse être elle-même exposée de manière à ce qu'il en soit ainsi. Ce qui précède montre que cela suppose un changement assez radical dans la manière d'introduire les notions définies et les notations utilisées. Nous allons voir que l'exposé de la théorie dans le *Résumé* opère un tel changement.

III - De la catégorie des cas à la catégorie fonctionnelle : la catégorie des cas dans le *Résumé*

Une expérience de lecture : donner un sens à une définition du *Résumé*

Dans *La catégorie des cas* Hjelmslev a proposé une description du système des cas d'une langue tout à fait exemplaire des approches structurales les plus abouties que ce soit en phonologie ou un peu plus tard en anthropologie (*Les structures élémentaires de la parenté* de Claude Lévi-Strauss). Nous avons vu que cette description était néanmoins à plusieurs égards encore mixte. Elle l'était en particulier par le fait que certaines notions utilisées étaient bien décrites comme des unités différentielles (notamment les cas et les participants), alors que d'autres restaient définies de manière individuelle et réaliste (dimension, case, pôle, domination, extensif, intensif, solidarité, etc.). Nous allons maintenant pouvoir revenir aux définitions du *Résumé*. Nous le ferons à partir de l'une d'entre elles, celle des cases. Il est bien sûr déjà intéressant qu'une telle définition soit donnée. Le lecteur du *Résumé* est néanmoins à peu près dans l'impossibilité d'identifier à partir de la définition qui en est donnée (*définiens*) qu'il s'agit des cases d'un tableau ; seul le terme de « cases », le *definiendum*, le suggère. Ainsi, d'un côté le *Résumé* pousse la rigueur jusqu'à donner une définition des cases, d'un autre, il est difficile de voir le moindre rapport entre la définition donnée et des cases... C'est ce à quoi nous devons maintenant nous confronter pour arriver à comprendre le dispositif descriptif propre à ce texte.

Considérons donc la définition d'une case :

Déf. 72. Une case (symboles : \dot{a} , \dot{b} , \dot{c}) est un corrélat qui contracte une exclusion.

C'est une définition typique du *Résumé*, tout à fait semblable à celles déjà citées.

Cette définition présuppose trois notions : corrélat, contracter et exclusion. Elles sont toutes définies et leurs définitions sont bien données avant celle d'une case :

Déf. 53. Un corrélat est un fonctif qui contracte une corrélation.

Déf. 70. Une exclusion est une corrélation dans laquelle aucun des corrélats n'a de variantes communes.

Déf. 13. Un fonctif (symbole : $p, q, r \dots$) est un objet qui a une fonction par rapport à d'autres objets. - Un fonctif est dit avoir une fonction par rapport à (et non "être fonction de") un autre fonctif. On dira d'un fonctif qu'il contracte sa fonction.

En lisant ces définitions nous faisons l'expérience quelque peu malheureuse du lecteur qui voulant comprendre une définition du *Résumé* voit croître le nombre des définitions qu'il ne comprend pas...

La définition d'une case a pourtant une syntaxe et une structure grammaticale stéréotypées et particulièrement simples. Tous ses termes sont définis. On ne peut manquer d'avoir l'impression qu'il s'agit d'un énoncé élaboré. Les trois autres définitions présentent les mêmes caractéristiques, les mêmes que celles des définitions déjà citées. Pour les comprendre il nous faut la définition des termes qui y entrent : celle d'une corrélation, d'une variante et d'une fonction. Hormis celle d'objet, qui figure dans la définition d'un fonctif et qui est un indéfini, toutes ces définitions sont données :

Déf. 10. Une corrélation (symbole : $\dot{}$) désigne la fonction "ou...ou".

Déf. 56. Des variantes (symbole : $var.$) sont des corrélats avec substitution mutuelle.

Déf. 6. Une fonction (symbole : φ) est une dépendance qui satisfait aux conditions pour une analyse.

La définition d'une variante nous obligerait à considérer à nouveau de nombreuses autres définitions : celles d'une substitution, d'une mutation, d'une composante, d'un paradigme, etc. Ce type de régression est bien sûr habituel. Ce qui l'est moins c'est que la vérification que tous les termes sont bien définis (ou sont des indéfinis) apparaît relativement disjointe de la prise de connaissance du sens qu'il convient de donner à chacun. Nous avons remonté les définitions sur deux degrés, nous avons pris connaissance de six autres définitions, sans nous rapprocher du sens attendu. Et il ne

s'agit ici que de définir une case!

Les définitions sont souvent, notamment en logique, des abréviations. C'est aussi le cas ici. Ainsi, la définition d'une case :

"un corrélat qui contracte une exclusion"

est une abréviation de :

"un fonctif qui contracte une corrélation dans laquelle les corrélats n'ont entre eux aucune fonction mutuelle commune entre les dérivés du premier degré d'une seule et même classe, la fonction ayant une relation à une fonction entre d'autres dérivés de premier degré d'une seule et même classe et appartenant au même rang, entre les composantes d'une classe dérivée d'une hiérarchie corrélationnelle dont chacune des composantes admet une analyse ultérieure en classes définies par relation mutuelle, de telle sorte que chacune de ces classes admette une analyse en dérivés définis par mutation mutuelle".

Cet énoncé est lui-même une abréviation que l'on peut développer jusqu'à n'avoir que des termes non définis... Mais cela ne nous permet pas vraiment de donner un sens à la définition. De toute façon, si les définitions du *Résumé* étaient éliminées sous prétexte qu'elles sont des abréviations, le texte serait vidé de sa substance ! En effet, leur suppression n'est pas comparable à la suppression des définitions dans les *Principia Mathematica*. Ce serait plutôt comme supprimer les *propositions* des *Principia Mathematica* en arguant du fait qu'elles se déduisent de quelques propositions primitives au moyen de règles de déduction!

Au lieu de partir de la définition d'une case, qui n'est sans doute pas la plus simple puisqu'elle est la 72ème, on pourrait considérer à nouveau les premières définitions :

Déf. 1. Une Op avec un résultat donné est dite universelle s'il est affirmé que cette Op peut être effectuée sur n'importe quel objet. - Les résultats d'une Op universelle sont appelés universels.

Déf. 2. Une Op avec un résultat donné est dite générale s'il est affirmé que cette Op peut être effectuée sur n'importe quel objet sous certaines conditions, mais non sous toutes les conditions.

Déf. 3. Une analyse consiste en une description d'un objet par la dépendance uniforme d'autres objets à celui-ci et [de ceux-ci] entre eux.

Déf. 4. Une classe (symbole : \square) est un objet qui est soumis à l'analyse.

On bute alors inmanquablement sur les principaux termes indéfinis : qu'est-ce que cet "objet" qui entre dans toutes ces définitions ? Qu'est-ce qu'une "opération"? Qu'est-ce que cette "description" invoquée dans la troisième définition ? Autant d'excellentes questions mais qui nous confrontent aux mêmes difficultés sans guère donner d'éléments supplémentaires pour y répondre.

Prenons acte de ces difficultés. Si ces définitions nous aident si peu à comprendre le sens du terme défini, y compris quand il s'agit de cases, c'est sans doute que telle n'est pas leur fonction première. C'est là malgré tout un premier résultat : ces définitions ne sont pas faites pour être comprises. Plus exactement, elles ne sont pas faites pour être comprises comme nous en avons l'habitude. Elles ne visent visiblement pas à expliquer le terme défini, à en fixer, autant que possible, le sens. Elles font sans doute aussi et surtout autre chose. Cet examen fait aussi apparaître que ce n'est pas telle ou telle définition que nous ne comprenons pas mais la plupart d'entre elles, sinon toutes : nous ne comprenons en fait à peu près aucune des définitions! Notre problème semble être en fait toujours le même. Il est simplement reconduit à chaque définition. Ce constat, au premier abord un peu accablant, permet de réaliser que l'on ne comprend pas ce qu'est ici une définition. Il est malgré tout préférable d'être devant un même problème reconduit plutôt que devant un nombre toujours plus grand de définitions non comprises! Ainsi le problème n'est pas seulement de comprendre telle ou telle définition, mais d'en comprendre le principe. Avant de comprendre ce qu'elles définissent il nous faut comprendre comment elles le définissent. C'est cette difficulté *générale* de compréhension qu'il convient d'aborder et de résoudre. Et c'est uniquement ce problème *général*, c'est-à-dire commun aux définitions du *Résumé*, que nous allons considérer.

Repérer quelques-uns des principaux termes indéfinis n'était pas inutile. Nous allons voir en effet que comprendre le statut des définitions revient très exactement à comprendre ce qu'est un objet, une opération et une description ainsi que leurs rapports mutuels. La définition d'une case présente l'avantage sur ces premières définitions que nous avons une idée de son acception réaliste et de son usage dans *La catégorie des cas*. Cela rend évident, et toute évidence est ici bonne à prendre, l'écart entre une définition réaliste d'une case, qui n'est pas donnée..., et la définition du *Résumé*, donnée mais que nous ne comprenons pas. Cet écart nous donne un accès privilégié au statut des définitions dans le *Résumé*. Il va être notre pierre de rosette.

Reprenons donc la définition d'une case.

Déf. 72. Une case (symboles : \dot{a} , \dot{b} , \dot{c}) est un corrélat qui contracte une exclusion.

Une case est donc en premier lieu un corrélat. Deux relations jouent un rôle majeur dans le *Résumé* : le *et* et le *ou* (Déf. 7 et 10). Ce sont ce que Hjelmslev appelle plus généralement des fonctions (Déf. 6). La fonction *et* établit une relation, la fonction *ou* une corrélation. Prenons comme exemple le premier objet qui se présente : mon bureau avec ce qu'il y a dessus. J'ai un livre sur mon bureau. J'ai aussi une tasse à café. Autrement dit, j'ai un livre *et* une tasse à café. Le livre et la tasse contractent ainsi une fonction, en l'occurrence une relation. Ils ont entre eux et avec d'autres objets de nombreux autres rapports ; ils entrent dans de nombreuses autres fonctions. On dit qu'ils contractent de nombreuses fonctions. Parmi celles-ci, l'une des plus fondamentales est simplement le *et*. Le livre sur mon bureau et la tasse qui sont ainsi en relation sont de ce fait des relats. Les divers livres sur mon bureau contractent aussi tous entre eux cette fonction. Maintenant, il y a aussi des livres qui pourraient être sur mon bureau mais qui n'y sont pas. Au lieu de ceux qui y sont, d'autres pourraient y être, comme par exemple ceux restés dans ma bibliothèque. Il y a tel livre, mais il pourrait y avoir tel autre à sa place. Il y a le *Résumé*, il pourrait y avoir à la place *Aspects de la théorie syntaxique* de Chomsky. Tous les livres qui pourraient être à la place du livre considéré sur mon bureau contractent avec lui une fonction, la fonction *ou*. Car il y a ce livre *ou* tel autre. Tout ce que j'imagine pouvoir être sur mon bureau contracte cette fonction avec ce qui y est et est ainsi en corrélation avec lui. Tous ces livres sont de ce fait des corrélats. De manière plus générale, quoique ce soit qui contracte une fonction quelconque avec quoique ce soit d'autre, et quel qu'en soit le statut, est un fonctif de la fonction considérée. Un fonctif est donc simplement ce qui contracte une fonction, en tant qu'il contracte cette fonction. Inversement, la considération d'un objet, comme mon bureau avec ce qu'il y a dessus, et d'une fonction, détermine une classe de fonctifs : la classe des fonctifs de cet objet contractant cette fonction. Un corrélat est ainsi simplement quelque chose qui contracte une corrélation, c'est-à-dire la fonction *ou*. Or, suivant sa définition, une case est un corrélat. C'est en outre un corrélat qui contracte une exclusion. Une exclusion est selon la définition qui en est donnée une corrélation dans laquelle aucun des corrélats n'a de variantes communes. Essayons d'un peu mieux comprendre cela... Par définition, un corrélat contracte la fonction *ou* avec un autre corrélat. Un fonctif quel qu'il soit n'est donc jamais seul. Il peut toujours être associé à au moins un autre fonctif avec lequel il contracte la fonction pour laquelle il est un fonctif. Donc une case, en tant que corrélat, est aussi associée à d'autres corrélats. Parmi ces corrélats, les cases sont par définition ceux qui n'ont pas de variantes communes. La notion de variante est une autre des notions fondamentales du *Résumé*. Suivant leur définition, les variantes sont des corrélats avec substitution mutuelle. Sur notre exemple, et si l'on considère que remplacer un livre par un autre exemplaire n'entraîne aucune différence que l'on tient pour significative, une variante d'un livre pourrait être un autre exemplaire du même livre. Si l'un des livres est un dictionnaire Petit Robert et que je suis indifférent à ce que ce soit l'édition de 2007 ou de 2010, tous les exemplaires de l'une ou de l'autre édition sont aussi des variantes. Si j'étudie en revanche l'évolution de la langue française à partir des éditions successives du Petit Robert, ces exemplaires ne sont pas des variantes : remplacer l'un par l'autre change quelque chose. Cela change l'objet placé sur mon bureau, mais surtout ce changement s'accompagne d'un autre changement, celui qui fait qu'il n'est pour moi pas indifférent de considérer l'édition de 2007 ou l'édition de 2010. Le fait que ce changement s'accompagne de cet autre changement en fait une mutation. Et quand les deux livres sont considérés comme des corrélats, cette mutation s'appelle une substitution. Seuls les exemplaires d'une même édition seraient des variantes. De même, il peut se trouver sur mon bureau un livre, par exemple le *Résumé*, dont je n'accepterais pas qu'il soit échangé par aucun autre exemplaire parce que je suis attaché à *mon* exemplaire ; pour des raisons affectives, les annotations que j'y aurais portées, etc. Dans ce cas, tout échange s'accompagnerait d'une différence significative ; mon exemplaire n'a pas de variante et sa perte serait dès lors irremplaçable. Elle ne le serait que pour moi, car ce n'est que pour moi qu'il n'est substituable à aucun autre et qu'il est sans variantes.

A ce stade, nous avons à peu près compris tous les termes qui entrent dans la définition d'une case. Nous pouvons donc donner un sens à cette définition. Et pourtant, nous ne pouvons toujours pas avoir le sentiment de l'avoir comprise. D'abord parce que le rapport avec l'acception réaliste d'une case reste pour le moins lointain. D'autre part parce que le sens auquel nous sommes arrivés apparaît fondamentalement incomplet. Selon la définition donnée, une case n'a pas de variantes communes avec les autres cases. Mais quelles variantes doit-on considérer? Nous ne savons pas ce qu'est une case si nous ne savons pas quels sont les objets que nous considérons. De plus, même en prenant l'exemple de mon bureau, qui n'est sans doute pas l'objet que Hjelmslev avait en tête, il existe toutes sortes de variantes. Mon exemplaire du *Résumé* est-il dès lors une case? On voit que l'identification des variantes dépend à la fois des objets et des fonctions (les bases de l'analyse) considérés. Nous ne savons donc pas ce qu'est une case si nous ne savons pas quels objets il faut prendre en compte (la tasse doit-elle être retenue?) et quelles sont les bases de l'analyse à considérer. La définition d'une case reste indéterminée tant que les objets et les bases possibles de l'analyse le sont.

Ainsi, pour mieux comprendre la définition d'une case, il a fallu introduire un objet, mon bureau avec ce qu'il y a dessus, introduire d'autres objets (les livres de ma bibliothèque, d'autres exemplaires et d'autres éditions du Petit Robert), et des bases d'analyse (le *et*, le *ou*, et la mutation). Au lieu de mon bureau, il aurait été aussi possible de prendre des énoncés d'une langue.

En fait, c'est bien tout ce qui nous manque pour comprendre cette définition. Et c'est aussi ce qui nous manquerait pour comprendre n'importe quelle autre définition du *Résumé*. L'objet nous sera donné par l'objet de la description, c'est-

à-dire par ce qu'il s'agit de décrire. Les bases de l'analyse seront choisies par celui qui fait l'analyse d'après l'objet considéré, le moment de la procédure où intervient la définition dans le respect des sept principes énoncés par Hjelmslev et des règles qui en découlent⁵.

Les définitions du *Résumé* s'appliquent donc à des objets. L'objet initial introduit, par la compréhension ou l'usage que l'on en a, tout un ensemble de fonctions, à commencer par le *et* et le *ou*, entre diverses parties (qui sont des relatifs ou des corrélatifs) de celui-ci qui servira de base à l'analyse. Il s'agit, si l'on peut dire, d'un objet interprété. Comme on l'a vu avec l'exemple du bureau, les livres sont pris avec leur contenu (ne serait-ce que celui consistant à les reconnaître comme des livres), c'est-à-dire avec la signification qu'ils ont pour celui qui fait l'analyse. Autrement dit, il ne s'agit pas de la découvrir. L'identification d'un livre, par exemple d'un dictionnaire, comme variante ou invariante suppose que l'on sache la signification de l'année de son édition, signification qui ne tient pas seulement à quatre chiffres indiqués sur l'une des premières pages intérieures. La description ne consiste pas à suspendre ce contenu pour le déduire. Il entre au contraire dans l'identification des éléments produits par l'analyse. La description consiste à produire une certaine représentation de l'ensemble des dépendances ainsi reconnues. En tant qu'elles s'appliquent à un objet, *les définitions sont des opérations*. Il faut prendre en considération un objet pour les comprendre. Mais l'objet auquel s'applique une définition n'est pas non plus l'objet initial. Il est le résultat de l'application d'autres définitions. L'application successive de ces définitions constitue une procédure et l'objet auquel s'applique une définition est déterminé par le moment où elle est appliquée, c'est-à-dire par sa place dans la procédure. *Chaque définition doit donc être rapportée à la place qu'elle occupe dans la procédure*. C'est cette place qui détermine l'objet auquel elle sera appliquée, quel objet sera donné et quand la procédure lui sera appliquée. La place de la définition dans la procédure fait ainsi partie de la définition. Si elle n'est pas prise en compte, l'objet est indéterminé et par conséquent la définition aussi. Nous pouvons maintenant mieux rendre compte du fait que les définitions ne peuvent pas être éliminées bien qu'elles soient des abréviations : elles ne sont pas éliminables parce qu'elles marquent une place dans une procédure. Elles marquent le moment où elles doivent être appliquées, moment qui détermine l'objet auquel elles seront appliquées.

Il en résulte pour notre exemple que les cases sont relatives à l'objet analysé. Elles sont produites à partir de cet objet au cours de son analyse. Il n'y a en l'occurrence pas de cases s'il n'y a pas d'objet de la description ; elles n'existent pas indépendamment de l'objet comme c'était le cas dans *La catégorie des cas*. Et comme tout ce qui entre dans une description, les cases sont elles-mêmes des fonctifs qui contractent diverses fonctions avec d'autres fonctifs. La définition d'une case présuppose aussi un ensemble de corrélatifs, c'est-à-dire un paradigme. Ce paradigme est donné par le fait que l'objet décrit a une paradigmatique qui devra avoir été dégagée au cours de la procédure. Sans un tel paradigme les variantes invoquées dans la définition d'une exclusion qui intervient elle-même dans la définition d'une case seraient indéterminées et la définition d'une case incompréhensible. Si l'on prend en compte en revanche la place de la définition dans la procédure, il apparaît qu'une paradigmatique a déjà dû être dégagée. En tout cas, la définition d'une paradigmatique est effectivement donnée avant celle d'une case et devrait donc avoir été appliquée avant que ne le soit la définition d'une case. La paradigmatique est ainsi composée de paradigmes auxquels la définition d'une case s'appliquera. L'application de la procédure constitue un contexte élaboré progressivement qu'il faut prendre en compte dans l'interprétation des définitions. Les cases, comme les participants, qui servaient de *notation* dans *La catégorie des cas*, et étaient à ce titre présupposées par l'analyse sont ici produites au cours de celle-ci...

Nous avons ainsi dégagé les caractéristiques d'un certain nombre de définitions du *Résumé* :

1. une définition est une opération
2. elle fait partie d'une procédure dans laquelle elle occupe une place déterminée
3. elle s'applique aux fonctifs produits par les opérations précédentes
4. elle produit/définit des fonctifs

Ces caractéristiques sont conformes à la description de la théorie du langage donnée dans les *Prolegomènes* :

"La théorie du langage, dont la tâche principale est d'explicitier - en remontant le plus loin possible - les prémisses spécifiques de la linguistique, établit dans ce but un système de définitions. Il faut exiger de la théorie qu'elle se garde autant que possible de toute métaphysique, c'est-à-dire que le nombre de ses prémisses implicites doit être réduit au minimum. Les concepts qu'elle emploie doivent donc être définis, et les définitions proposées doivent à leur tour, autant qu'il est possible, reposer sur des concepts définis. Dans la pratique, cela revient à dire qu'il faut pousser les définitions aussi loin que possible, et introduire partout des définitions préalables avant celles qui les présupposent. Aux définitions qui présupposent d'autres définitions et à partir desquelles d'autres définitions sont présupposées, il est utile de donner un caractère à la fois explicite et rigoureusement formel. Elles se distinguent des définitions réalistes que la linguistique a jusqu'ici cherché à formuler, pour autant qu'elle se soit intéressée à cette entreprise. Il ne s'agit nullement, dans les définitions formelles de la théorie, d'épuiser la compréhension de la nature des objets, ni même de préciser leur extension, mais

5 Premier principe (principe empirique) : La description doit être non contradictoire, exhaustive, et la plus simple possible. L'exigence de non contradiction l'emporte sur l'exhaustivité de la description. L'exhaustivité l'emporte sur la simplicité.
Deuxième principe (principe de simplicité) : De deux descriptions non contradictoires et exhaustives, c'est celle qui donne le résultat le plus simple qui est considérée comme correcte. De deux descriptions non contradictoires et exhaustives donnant lieu à des résultats aussi simples, c'est celle qui implique la procédure la plus simple qui est considérée comme correcte.

seulement de les fixer relativement à d'autres objets également définis ou présupposés en tant que concepts fondamentaux. Outre les définitions formelles, il est parfois nécessaire, en raison de la procédure de description, d'introduire, au cours de la description, des définitions opérationnelles qui n'ont qu'un rôle provisoire. Il s'agit, d'une part, de définitions qui, à un stade plus avancé, se transformeront en définitions formelles et, d'autre part, de définitions purement opérationnelles dont les concepts définis n'entreront pas dans le système de définitions formelles. Cette manière de procéder par définitions à outrance semble devoir contribuer à libérer la théorie du langage d'axiomes spécifiques (cf. chapitre 5). Il nous semble que, dans toute science, l'introduction d'une stratégie appropriée de définitions permet de restreindre le nombre d'axiomes et parfois même de le réduire à zéro. Une tentative sérieuse d'éliminer les prémisses implicites conduit à remplacer les postulats soit par des définitions, soit par des propositions conditionnelles posées théoriquement qui font disparaître les postulats en tant que tels. Il semble que, dans la plupart des cas, les postulats purement existentiels puissent être remplacés par des théorèmes de forme conditionnelle." PTL, p. 33-34

La théorie du langage apparaît bien ici surtout constituée de définitions ; il s'agit de "procéder par définitions à outrance". Son originalité tient au fait que ses définitions "se distinguent des définitions réalistes que la linguistique a jusqu'ici cherché à formuler, pour autant qu'elle se soit intéressée à cette entreprise. Il ne s'agit nullement, dans les définitions formelles de la théorie, d'épuiser la compréhension de la nature des objets, ni même de préciser leur extension, mais seulement de les fixer relativement à d'autres objets également définis ou présupposés en tant que concepts fondamentaux". Cette caractérisation des définitions est donnée dans les *Prolégomènes* mais le lecteur de ce texte ne nous semble avoir aucune raison de lui accorder un crédit particulier. Les *Prolégomènes* comprennent bien un ensemble de définitions, 108 en tout, dont la liste est récapitulée à la fin du texte. Ces définitions sont reprises dans le *Résumé* avec parfois des modifications sans importance pour notre propos. Ainsi, la définition d'analyse dans les *Prolégomènes* est :

Description d'un objet à travers les dépendances homogènes d'autres objets sur lui et sur eux réciproquement.

Celle du *Résumé* est :

Une analyse consiste en une description d'un objet par la dépendance uniforme d'autres objets à celui-ci et [de ceux-ci] entre eux.

La définition d'une variante dans les *Prolégomènes* est :

Corrélatés avec substitution mutuelle.

Celle du *Résumé* est :

Des variantes (symbole : var.) sont des corrélatés avec substitution mutuelle.

Bien sûr, on ne trouve pas dans les *Prolégomènes* toutes les définitions du *Résumé* ; la définition d'une case ou d'un participant sont en particulier absentes. Pourtant, les *Prolégomènes* n'offrent pas non plus les difficultés de compréhension que présente le *Résumé* et qui nous ont servi à dégager les caractéristiques de ses définitions. Les définitions des *Prolégomènes* n'apparaissent pas non plus avec un statut différent de celui de n'importe quelle définition. Rien ne justifie dès lors de tenir les unes pour *formelles* et de dénoncer les autres comme *réalistes* comme le fait Hjelmlev dans le passage cité. Les définitions du *Résumé* ont bien en revanche un statut original. Et pourtant, les énoncés des unes et des autres sont à peu près identiques! Cette contradiction apparente s'explique en partie par le fait que les définitions du *Résumé* sont données au sein de la procédure, ce qui leur confère leur statut d'opération. Dans les *Prolégomènes*, ces mêmes définitions sont introduites et présentées de manière traditionnelle, dans un exposé plus abouti : plus vaste et plus général que *La catégorie des cas*, mais assez semblable dans son mode d'exposition. Les définitions ont dans le *Résumé* un caractère opératoire qu'elles n'ont pas dans les *Prolégomènes*. Nous verrons qu'elles ne sont pas non plus présentées dans une liste, mais dans un arbre. Pour cela ces définitions doivent être susceptibles d'une double interprétation ; d'une part l'interprétation à l'œuvre dans les *Prolégomènes* mais aussi dans le *Résumé*, notamment quand nous cherchons à leur attribuer un sens en remplaçant les termes définis par leur définition, d'autre part l'interprétation opératoire qui n'apparaît vraiment qu'avec le *Résumé* dans lequel la procédure de description d'une langue est effectivement donnée alors qu'elle ne l'est que de manière allusive ou partielle dans les *Prolégomènes*. Nous reviendrons sur la coexistence de ces deux interprétations.

Sur quelques autres définitions et difficultés

Un grand nombre de définitions du *Résumé* sont conformes aux caractérisations qui viennent d'être dégagées. Mais elles ne le sont pas toutes. Il y a aussi des définitions tout à fait classiques. Par exemple :

Déf. 18. Les dérivés d'une classe sont ses composantes et les composantes des composantes d'une seule et même déduction

Déf. 21. Le degré des dérivés fait référence au nombre de classes à travers lesquelles ils contractent une fonction avec leur plus petite classe commune.

Déf. 40. Une opération est une description qui est conforme au premier principe.

Déf. 198. Une traduction est une transposition sémiotique.

Déf. 369. Un signe est une unité pluriplane.

Ces définitions ne sont pas des opérations. Elles ne font qu'introduire des dénominations conventionnelles. Elles servent à désigner des propriétés que le lecteur ou celui qui fait l'analyse doit être en mesure d'identifier par lui-même et qui sont utiles à la description. De fait, elles ne posent aucun problème particulier de compréhension.

D'autres en revanche continuent d'en poser. C'est le cas par exemple de la définition d'une hiérarchie et de plusieurs autres définitions dérivées :

Déf. 8. Une hiérarchie est une classe de classes.

Déf. 9. Un procès est une hiérarchie relationnelle.

Déf. 11. Un système est une hiérarchie corrélationnelle.

Ces définitions ne correspondent pas à des opérations comme celle d'une case, d'un participant, etc. Elles introduisent comme les précédentes des dénominations conventionnelles. Elles posent pourtant aussi un problème sérieux de compréhension : celui d'identifier ce à quoi elles se rapportent. Ces définitions sont parmi les premières. L'examen des quelques définitions données avant, parmi lesquelles la définition d'une classe (Déf. 4), d'une relation (Déf. 7) et d'une corrélation (Déf. 10), ne résoudra par cette difficulté. Ainsi, la définition d'une classe est simplement :

Déf. 4. Une classe (symbole : \square) est un objet qui est soumis à l'analyse.

Cette définition pose à son tour le problème de savoir ce qu'est en l'occurrence une analyse...

Le lecteur qui prend connaissance de ces définitions se met à chercher les classes dont il est question ("une hiérarchie est une classe de classes"), la hiérarchie que ces classes forment, l'analyse à laquelle il est fait référence ("une classe est un objet qui est soumis à l'analyse"). Et il ne peut manquer de se demander pourquoi cette hiérarchie, qu'il ne trouve pas..., devrait être relationnelle ou corrélationnelle. Cette recherche échoue inmanquablement. On ne voit pas où trouver la moindre hiérarchie dans un texte qui ne comprend que des définitions, des règles et des principes. Que conclure? Le salut herméneutique du lecteur vient à nouveau de l'observation que cette difficulté est assez systématique, ce qui suggère une fois de plus une mauvaise lecture du texte plutôt qu'un défaut de celui-ci.

Si ces définitions ne sont pas comme celles que nous avons étudiées, elles se comprennent néanmoins maintenant facilement grâce à elles. En effet, l'analyse d'abord vainement cherchée est tout simplement celle qui résulte de l'application de ces définitions à un objet. Les hiérarchies sont ainsi simplement celles composées des produits de l'application de ces définitions. Elles sont relationnelles ou corrélationnelles parce que, compte tenu des rôles joués par le *et* et le *ou* dans ces analyses et l'objet auquel elles sont *a priori* appliquées, des énoncés d'une langue, il faut s'attendre à ce que l'analyse produise une paradigmatique et une syntagmatique, c'est-à-dire, en particulier, une hiérarchie relationnelle et une hiérarchie corrélationnelle.

Ainsi, ces définitions sont bien classiques. Notre difficulté à les comprendre venait cette fois du fait qu'elles ne se rapportent pas à des objets préexistants et familiers, mais aux produits de la procédure décrite par le *Résumé* quand elle est appliquée à ce qui sera seulement dès lors reconnu comme une langue. Les analyses auxquelles il est fait référence sont les analyses opérées par l'application du *Résumé*. Le terme d'"analyse" ne doit pas être pris dans son sens habituel mais suivant l'acception originale donnée à ce terme dans et par ce texte.

Satisfaire une définition

Il est possible maintenant de considérer ce que signifie satisfaire une définition dans le *Résumé*.

Introduisons une comparaison. Le feu est susceptible de définir plusieurs choses : le feu lui-même, le combustible ou la fumée. Le feu définit le combustible au sens où s'il est appliqué à un objet soit cela produit un résultat, l'objet brûle, part en fumée, laisse des cendres, et c'est alors un combustible, soit il ne produit pas de résultat, le feu ne change pas l'objet, et ce n'était pas un combustible. Dans ce dernier cas, l'application de la définition, en l'occurrence l'application du feu, permet d'identifier l'objet parti en fumée comme étant un combustible. Comme l'application du feu a aussi dans ce cas le dégagement de fumée comme résultat, l'application du feu a pour résultat de la fumée et en ce sens, le feu définit la fumée. Mais il serait absurde de chercher un combustible ou de la fumée dans l'objet que l'on présente à la flamme.

Concevoir les définitions comme des opérations que l'on applique permet de comprendre que l'on ne trouvait pas de système ou de procès là où l'on pensait devoir en trouver : ils sont devant nous, mais comme résultats de l'application de la définition ; comme le combustible ou la fumée sont, chacun à leur manière, le résultat de l'application du feu, à ceci près que la procédure est supposée produire une description qui identifie son objet sans le détruire comme le fait le feu.

Cette conception opératoire de la définition, et au delà de la description et de l'analyse, revient à rompre avec la conception traditionnelle de la prédication et, en particulier, avec celle à l'œuvre en logique. En logique, x satisfait un prédicat $P(x)$ si $P(x)$ est vrai. Dans ces conditions, il est normal de chercher la propriété P dans l'objet considéré. En revanche, suivant la conception opératoire d'une définition à l'œuvre dans le *Résumé*, pour savoir si un objet x est un P , on applique P à x , on obtient un nouvel objet $P(x)$, et non une valeur de vérité, objet qui a, par définition, la propriété P . Autrement dit, un objet x qui a les propriétés P et Q , n'est pas un objet qui satisfait $P(x)$ et $Q(x)$ ($P(x) \wedge Q(x) = 1$), mais simplement $Q(P(x))$, expression qui n'a aucun sens dans la logique des prédicats. L'objet x n'a pas ici la propriété P avant que l'on en fasse le test, c'est-à-dire avant qu'on ne lui applique la définition.

Suivant cette conception, on voit que c'est par l'application successive, mais combinée, des définitions que se font progressivement des différenciations au sein d'un objet d'abord informe et sans propriétés reconnues. Comme dans l'acception classique d'une définition, une définition présuppose ici la définition des termes qui entrent dans son *definiens*. Mais cette condition vient ici de ce que la définition s'applique après que les définitions qu'elle présuppose l'aient été. Ainsi la définition s'applique à un objet qui satisfait ces définitions en tant qu'il a été produit par celles-ci.

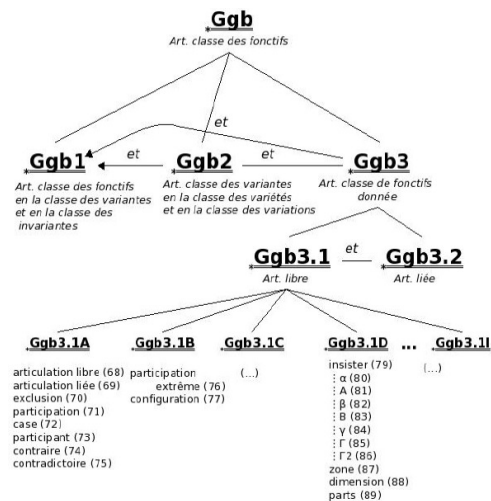
Suivant cette approche la détermination se fait toujours depuis les caractéristiques les plus générales vers les plus particulières. Les totalités sont produites avant leurs parties ou leurs éléments qui sont distingués à partir d'elles. Cela veut dire par exemple que c'est la fonction de cas, la catégorie, qui est d'abord identifiée et ensuite seulement celle-ci est articulée en ses différents cas : cela interdit en particulier la caractérisation d'une catégorie au moyen de ses constituants. Les définitions doivent aller des plus générales vers les plus particulières, ce que l'on peut effectivement constater. Mais il ne s'agit pas là, comme on l'a vu, d'un principe d'organisation, mais d'une conséquence du fait que ces définitions entrent dans une procédure.

Ce n'est pas non plus l'exigence que les termes qui entrent dans une définition soient préalablement définis qui détermine l'ordre des définitions du *Résumé*. Leur ordre est déterminé par le fait que l'application d'une définition présuppose un objet ayant certaines caractéristiques. L'objet aura ces caractéristiques non parce qu'elles seraient présupposées, mais parce qu'il est lui-même le produit de certaines opérations par lesquelles ces caractéristiques lui seront conférées. Et pour cela, les définitions des termes de cette définition devront avoir été données avant. Ainsi, la définition d'une case requiert que les notions de corrélat et d'exclusion soient préalablement définies parce que ces définitions devront avoir été préalablement *appliquées* pour que l'objet auquel s'appliquera la définition d'une case ait les caractéristiques requises, c'est-à-dire pour qu'il ait les déterminations dont l'application de la définition d'une case a besoin pour produire à son tour des objets qui seront de ce fait et de ce seul fait des cases.

Le procès des définitions : la procédure

Nous pouvons maintenant considérer la procédure et situer quelques-unes des définitions rencontrées au sein de celle-ci.

La définition d'une case est donnée dans une partie du *Résumé* appelée ***Ggb3.1A** (le double souligné est ici remplacé par des caractères gras). Cette désignation est en fait le nom de l'opération dans laquelle entre la définition. Cette opération est elle-même une composante d'une opération appelée ***Ggb3.1**. Il est indiqué que cette dernière opération réalise l'"articulation libre" de l'objet auquel elle est appliquée, c'est-à-dire qu'elle va analyser l'objet auquel elle est appliquée en composantes corrélées, c'est-à-dire liées entre elles par la fonction *ou*. L'articulation est libre signifie que l'articulation se fait sans recourir à une fonction comme base d'analyse (ce qui n'exclut pas que les corrélats de la catégorie analysée ait été enregistrés à partir d'une fonction particulière). On peut donner la représentation suivante d'une partie des opérations dans lesquelles entrent ces définitions :



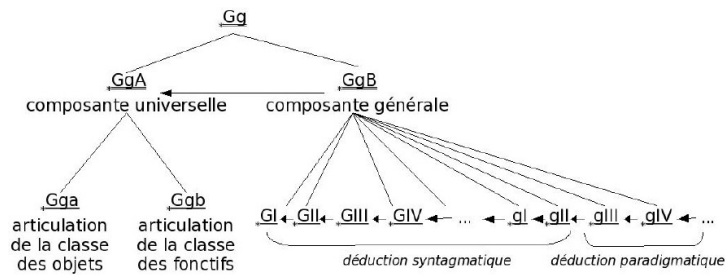
Bien entendu, les définitions représentées ici de manière arborescente sont données dans le livre successivement et les noms des opérations dans lesquelles elles entrent apparaissent comme des titres de différents niveaux. Le livre ne permet donc que difficilement de déterminer la place d'une définition dans la procédure et les rapports des opérations entre elles. Ce schéma fait apparaître chaque opération, à l'exception bien sûr de la première, comme une composante de l'opération dans laquelle elle-même entre. Ces opérations apparaissent ainsi elles-mêmes comme le produit d'une *analyse* des opérations dans lesquelles elles entrent. "Analyse" s'entend bien au sens du *Résumé*, aussi bien l'analyse telle qu'elle est effectuée par le *Résumé* que la définition qui en est donnée (une description d'un objet par la dépendance uniforme d'autres objets à celui-ci et [de ceux-ci] entre eux, l'objet étant en l'occurrence une opération). Les définitions sont elles-mêmes les composantes ultimes des opérations qui composent l'analyse ; elles sont les opérations élémentaires.

Les flèches indiquent, conformément aux symboles donnés dans les définitions d'un relat sélectionné et d'un relat sélectionnant, que l'opération à la pointe de la flèche est une constante par rapport à l'opération à l'autre extrémité qui est elle une variable, c'est-à-dire que la première doit obligatoirement être effectuée avant la seconde qui n'aura peut-être pas besoin de l'être. Autrement dit, l'opération en queue présuppose l'opération en tête. De la même manière, le trait horizontal entre deux opérations (entre *Ggb2 et *Ggb3 et entre *Ggb3.1 et *Ggb3.2), est le symbole donné dans la définition des relats combinés. Il indique que les deux opérations sont des variables l'une pour l'autre, c'est-à-dire que chacune de ces opérations peut être effectuée sans que l'autre n'ait besoin de l'être. Cette représentation indique ainsi le rapport des différentes composantes entre elles, c'est-à-dire en fait le déroulement de la procédure (nous ne les avons pas indiquées pour les dernières). Les rapports possibles des fonctifs dans un texte sont décrits exactement de la même manière.

Lors de notre lecture de la définition des cases nous avons été confrontés au fait que la définition fait référence à des variantes dont on ne voyait pas d'où elles pourraient venir ni ce qui les déterminait. Nous avons à partir de là introduit l'idée qu'il fallait rapporter les définitions à leur place dans la procédure. On peut en effet constater ici que l'opération *Ggb3 dans laquelle entre la définition d'une case (au travers de *Ggb3.1A et de *Ggb3.1) présuppose précisément l'opération *Ggb1 qui produit ces variantes auxquelles la définition des cases sera effectivement appliquée.

Ce schéma représente une hiérarchie relationnelle, autrement dit un procès. Nous avons ainsi un exemple de hiérarchie conforme à l'interprétation qui a été donnée des définitions de hiérarchie, de classe, de procès, de système et d'analyse. Remarquons enfin que cette représentation est tout à la fois et indifféremment l'analyse et la description de l'opération *Ggb. Et comme toutes les opérations *Ggb ne comprennent que des définitions. Les opérations, désignées comme telles dans le texte, ne sont telles que parce qu'elles comprennent des définitions. Elles ne sont des opérations que par le fait de comprendre des définitions. Si les définitions n'étaient pas des opérations, les opérations ne pourraient en être. A nouveau, le lecteur qui cherche les opérations auxquelles le texte fait référence, comme il cherche l'analyse, les classes, les hiérarchies, etc., doit comprendre qu'il les a sous les yeux et que ce sont les définitions!

L'opération *Ggb est elle-même la composante d'une opération appelée *GgA. Le schéma ci-dessous représente les deux premiers rangs de l'ensemble de la procédure dans laquelle on retrouve au dernier rang *Ggb. Ce schéma est aussi, à la fois et indifféremment, l'analyse et la description de l'opération *Gg, qui est tout simplement la procédure complète.



La procédure peut être ainsi elle-même décrite dans les termes définis par le *Résumé*. Les définitions du *Résumé* peuvent donc avoir une autre visée que la description d'une langue et servir comme ici à décrire les opérations qui servent à cette description. Cette application des définitions à la procédure dans laquelle elles entrent est une propriété remarquable du dispositif descriptif proposé. Mais comme toutes les propriétés propres à ce dispositif, elle se présente d'abord comme un obstacle à la compréhension du *Résumé*, de ses définitions et des opérations dans lesquelles elles entrent.

Nous avons en effet déjà vu que le lecteur devait identifier quelles sont les classes, les hiérarchies, les analyses, etc. auxquelles il est fait référence dans certaines définitions et qu'il lui fallait pour cela comprendre que la langue analysée constituait l'objet initial donné (sous forme de texte) à partir duquel d'autres objets seront produits par l'application des opérations de la procédure. Le lecteur qui était ainsi sur la voie de comprendre une des originalités du dispositif descriptif en est détourné par diverses indications qui contredisent cette interprétation. Il peut en effet lire par exemple que $*Gga$ et $*Ggb$ réalisent une *partition* de $*GgA$, c'est-à-dire une analyse d'une hiérarchie *relationnelle* (i.e. un procès), alors qu'il est tout aussi clairement indiqué (comme sur la figure ci-dessus) que ces opérations réalisent des *articulations*, c'est-à-dire une analyse d'une hiérarchie *corrélative* (i.e. un système). Alors qu'il commence à comprendre ce qu'est une analyse, une hiérarchie, un procès et un système, autant de notions centrales de ce texte, il bute sur un usage contradictoire de ces termes puisque les mêmes opérations peuvent être parfois présentées comme s'appliquant à un procès et d'autre fois à un système. Le lecteur qui commençait à comprendre que ces opérations effectuaient des articulations découvre qu'elles réalisent des partitions! C'est en fait pour lui l'occasion de comprendre qu'il y a deux objets et deux analyses présentées simultanément : l'analyse de la langue effectuée par la procédure et l'analyse de la procédure elle-même (par elle-même). Ainsi, les opérations $*Gga$ et $*Ggb$ réalisent bien des *articulations* quand elles sont appliquées lors de l'analyse d'une langue, mais ce sont aussi les deux composantes d'une *partition* de l'opération $*GgA$ si l'on ne considère plus la description d'une langue, mais la description de la procédure. Sur notre schéma la coexistence de ces deux points de vue se manifeste par la coexistence de deux modes d'expression bien distincts : la description du résultat de l'application des opérations est exprimée dans la langue naturelle, par exemple "articulation de la classe des fonctifs", et la description de la procédure est exprimée de manière schématique par les traits qui joignent une opération à ses composantes, par exemple celui qui joint $*Ggb$ à $*Gga$. $*Ggb$ entre bien dans deux analyses, dans l'une comme opération effectuant l'analyse, dans l'autre comme composante d'une analyse, c'est-à-dire comme produit de l'analyse de $*GgA$. Ce qui se donnait comme une contradiction peut être maintenant reconnu comme la capacité du dispositif descriptif proposé à se décrire lui-même. Cela est possible par ce que les opérations ont elles aussi, comme des signes, deux faces : celle par laquelle elles s'appliquent, analogue en quelque sorte de leur contenu, et celle par laquelle elles occupent une place dans la procédure, leur expression. Nous y reviendrons quand nous considérerons un peu plus précisément la "langue du *Résumé*". Il n'est peut-être pas non plus inintéressant que cette propriété, en définitive commune, ait pu d'abord apparaître comme une contradiction.

Quelques caractéristiques du *Résumé*

Une description intégralement fonctionnelle

Lever les principales difficultés de compréhension a permis de dégager le statut original des définitions du *Résumé*. Nous n'en avons pourtant pas encore fini avec la définition d'une case. Le rapport entre cette définition et les cases qui figurent effectivement dans un tableau reste encore pour le moins vague. Or comprendre ce rapport revient à comprendre le rapport entre la description obtenue par cette procédure, c'est-à-dire le mode de description propre au *Résumé*, et une description habituelle, en l'occurrence la représentation au moyen d'un tableau des participants et des cases. Il nous faut donc encore comprendre ce qui justifie de définir une case comme « un corrélat qui contracte une exclusion ».

Les cases servent à la description d'une classe de corrélat (qui sont aussi par ailleurs des relats) produite par la procédure. Décrire cette classe c'est, suivant le parti pris choisi, décrire les rapports mutuels de ces fonctifs. Les composantes de la description étant déterminées par mutation, ces fonctifs s'analysent en variantes contractant des relations (*et*). Pour une classe particulière il s'agit donc d'exprimer ces fonctifs à partir de leurs rapports mutuels déterminés par leurs variantes. Un moyen d'exprimer ces rapports est de choisir certaines variantes à partir desquelles les rapports mutuels de tous peuvent être restitués. Une façon naturelle de le faire et surtout universelle est de choisir pour

cela des variantes qui n'ont pas de variantes communes. C'est précisément la définition des cases : des variantes qui n'ont pas de variantes commune.

L'analyse d'une catégorie donnée consiste alors à déterminer un système de participants au moyen duquel la classe peut être analysée. Un tel système de participants est lui-même déterminé par les rapports entre les participants et les cases. Ce rapport constitue une fonction entre les participants et les cases, cette fonction est appelée une *configuration* :

Déf. 77 : Une configuration est la fonction entre les participants et les cases dans une corrélation.

Les cases et les participants sont ainsi à la fois le moyen de décrire une catégorie et un produit de cette description. Elles devront être choisies de manière à obtenir la description la plus simple possible, celle qui conduit au plus petit nombre de participants, pour lesquelles les participants auront donc le plus grand nombre de variantes communes. C'est ce qui s'appelle une participation extrême :

Déf. 76. : Une participation extrême est une participation dans laquelle les participants ont le plus grand nombre possible de variantes communes.

Ce terme désigne ainsi simplement la manière de réaliser les choix qui se présentent lors de la description afin que celle-ci soit la plus simple possible. Le participant $\dot{\beta}$ désigne par exemple une classe de fonctifs qui contractent tous une même fonction (celle désignée par \dot{a}), ou qui font partie d'une même classe, mais dont certains contractent *aussi* la fonction contradictoire de cette fonction, désignée par \dot{b} , et d'autres, enfin, qui contractent la fonction désignée par \dot{c} , c'est-à-dire ni l'une ni l'autre. Le fait de contracter *aussi* une autre fonction se traduit par un *et*. Il s'agit dès lors, par définition, de variations :

Déf. 64. Une variation (symbole : -var.) est une variante combinée.

Ainsi, les phénomènes décrits par une même colonne de tableau dans *La catégorie des cas* et le rapport entre les cases d'une même ligne est maintenant décrit en termes de variations, les cases étant elles des variantes :

Déf. 56. Des variantes (symbole : var.) sont des corrélats avec substitution mutuelle.

On se souvient que dans *La catégorie des cas* les cases et les participants étaient introduits comme éléments d'une notation, c'est-à-dire comme éléments d'un système d'expressions utilisé lors de la description du système casuel et constitué préalablement à celle-ci. Cette description tirait ainsi parti des relations graphiques exprimées par les cases et les marques qui pouvaient y être inscrites. Elle n'était de ce fait ni complètement structurale, ni même complètement immanente. Dans le *Résumé*, les cases et les participants sont maintenant constitués au cours de l'analyse de l'objet par application de leur définition à la catégorie considérée. Ces définitions réussissent à éliminer ces éléments réalistes qui intervenaient dans la description présentée dans *La catégorie des cas*. Les corrélats qui contractent une exclusion, c'est-à-dire par définition les cases, peuvent être représentés par les cases d'un tableau, et les corrélats qui contractent une participation peuvent être représentés en indiquant leur rapport aux corrélats qui contractent une exclusion, ce qui pourra être fait en cochant diversement les cases qui les représentent... La définition des cases, appliquée à l'objet auquel elle doit l'être, ressaisit fonctionnellement le rôle des cases dans les tableaux de *La catégorie des cas*. C'est une définition qui est à la fois fonctionnelle et conforme à la définition réaliste des cases. C'est bien l'objectif annoncé dans les *Prologomènes* qui n'est lui-même qu'une reformulation de celui énoncé dans *La catégorie des cas* mais que ces deux livres ne réalisaient que partiellement :

"On reconnaîtra donc sans peine que l'essentiel, au fond, n'est pas de diviser un objet en parties, mais d'adapter l'analyse de façon qu'elle soit conforme aux dépendances mutuelles qui existent entre ces parties et nous permette aussi de rendre compte de ces dépendances de manière satisfaisante. C'est là la seule manière d'assurer l'adéquation de cette analyse et d'en faire, selon la théorie métaphysique de la connaissance, un reflet de la "nature" de l'objet et de ses parties.

Les conséquences de cette constatation sont essentielles pour comprendre le principe d'analyse : l'objet examiné autant que ses parties n'existent qu'en vertu de ces rapports ou de ces dépendances ; la totalité de l'objet examiné n'en est que la somme, et chacune de ses parties ne se définit que par les rapports qui existent, 1) entre elle et d'autres parties coordonnées, 2) entre la totalité et les parties du degré suivant, 3) entre l'ensemble des rapports et des dépendances et ces parties" PTL 36

Il est aussi possible à partir de là de mettre en évidence le statut aussi original des symboles dans le *Résumé*. Les définitions introduisent souvent des symboles. C'est notamment le cas de celles d'une case et d'un participant :

Déf. 72. Une case (symboles : \dot{a} , \dot{b} , \dot{c}) est un corrélat qui contracte une exclusion.

Déf. 73. Un participant (symboles : \dot{a} , \dot{A} , $\dot{\beta}$, \dot{B} , $\dot{\gamma}$, $\dot{\Gamma}$, $\dot{\beta}_2$, \dot{B}_2 , $\dot{\gamma}_2$, $\dot{\Gamma}_2$) est un corrélat qui contracte une participation.

Nous venons pourtant de voir que ces définitions éliminent les notations qui introduisaient de manière subreptice un caractère réaliste à la description. En fait, la fonction et le statut des symboles dans la description ne sont pas du tout les mêmes dans le *Résumé* et dans *La catégorie des cas*. Remarquons d'abord que Hjelmlev n'a pas eu besoin d'accompagner la définition d'une case du dessin d'une case. Il peut même donner plusieurs définitions (celle d'une configuration et d'insister) sans avoir à le faire qui se rapportent à la définition qu'il en a donnée (d'autres définitions, comme nous le verrons, se rapportent au contraire à l'acception courante). Cela montre que la référence aux cases graphiques a bien, en l'occurrence, été éliminée. Dans *La catégorie des cas*, les cases, les participants et les cas ne pouvaient pas être considérés sans leur symbole ou leur dessin ; nous ne pouvions savoir ce qu'était une case puis un participant puis un cas sans les considérer. Dans le *Résumé*, les définitions des cases et des participants sont indépendantes des symboles qu'elles introduisent. Leur application à un objet ne les requiert pas non plus. La description se fait maintenant exclusivement, y compris pour les cases et les participants, en terme de variantes, variations, etc. Et si les symboles (\dot{a} , \dot{b} , \dot{c} et $\dot{\alpha}$, \dot{A} , $\dot{\beta}$, etc.) sont, en tant qu'expressions, les mêmes dans *La catégorie des cas* et dans le *Résumé* (le symbole $\dot{\cdot}$ de la corrélation ayant été ajouté) leur fonction et leur statut dans les descriptions sont tout à fait différents. Cette fonction originale des symboles dans le *Résumé* est une autre manifestation de l'originalité du dispositif présenté. Il est rare de trouver ailleurs qu'en histoire des mathématiques un fonctionnement symbolique original⁶.

Une difficulté de lecture du *Résumé* vient de ce qu'il est possible de donner à ses définitions un vague sens mais qui ne correspond pas à ce que le terme défini suggère. Ainsi, il est possible de considérer qu'une case est un corrélat qui contracte une exclusion. On peut se représenter des cases et se dire que contracter une exclusion est bien une de leurs propriétés communes et qu'il est dès lors possible de les définir de la sorte. Pourquoi pas, cette lecture réaliste est en effet possible. Elle est conforme à l'usage courant des définitions. Que bien d'autres choses que des cases puissent être ainsi appelées des cases marquerait la "généralité" ou l'"abstraction" de la définition proposée. On pourra alors s'émerveiller de cette extension ou au contraire en dénoncer l'inadéquation et le caractère arbitraire. Cela donne malgré tout une définition qui n'a guère d'intérêt et qui est assez arbitraire (pourquoi adopter cette définition des cases et cette langue absconse ?). Cela ne serait en l'occurrence pas très grave s'il n'en était de même pour les autres définitions. Et c'est bien l'impression générale que peut donner la lecture du *Résumé*. Mais ce n'est pas comme cela que ses définitions fonctionnent ; ce n'est pas comme cela qu'elles doivent être interprétées. Les définitions du *Résumé* ne sont ni "générales" ni "abstraites" en ce sens. Elles doivent être considérées *appliquées*. L'*application* de la définition d'une case produit comme on l'a vu ce qui correspond à une caractérisation fonctionnelle des cases qui entraînent dans le tableau qui servait dans *La catégorie des cas* à l'analyse/description d'une catégorie, catégorie qui participe elle-même de la description de l'objet considéré et à laquelle il convient de rapporter la définition. C'est dans le produit de l'*application* de la définition qu'il faut chercher la conformité à ce dont elle est la définition. Et cette conformité doit être appréciée *fonctionnellement* : c'est la conformité avec la *fonction* des cases d'un tableau pour un objet, en l'occurrence une catégorie, qu'il convient d'apprécier. "Contracter une exclusion" est une caractérisation fonctionnelle des corrélats qui, considérés fonctionnellement, sont assimilables à des cases et qui pourront dès lors être représentés par de telles cases. La description puise dans l'objet décrit les ressources de sa description fonctionnelle qui ne saurait être considérée sans lui. Les cases ne sont plus des ressources sémiotiques extérieures utiles à la description. Ce sont les composantes même de l'objet décrit qui servent à la description de celui-ci. C'est ce produit de l'application d'une définition, ce qui présuppose un objet, qui peut être comparé à l'acception courante du terme qu'elle définit. Le choix du *definiendum*, qui n'est évidemment pas arbitraire, nous y invite. Il engage l'interprétation et l'appréciation que l'on peut faire de la définition et, finalement, de l'ensemble du *Résumé*. Ceci reconnu, on voit qu'il ne s'agit plus d'apprécier le caractère "général" ou "abstrait" de la définition, tout du moins pas à la manière d'une définition réaliste. Il s'agit d'apprécier l'adéquation fonctionnelle du résultat obtenu par son application à la fonction reconnue du terme défini. C'est l'adéquation fonctionnelle du résultat obtenu qu'il s'agit d'évaluer et au-delà bien sûr le principe d'une définition/description fonctionnelle. Cette appréciation, à laquelle il ne s'agit pas de se livrer ici, est tout à fait différente de celle qui consisterait à savoir si les cases seraient des "corrélats qui contractent une exclusion".

Au lieu de chercher dans "un corrélat qui contracte une exclusion" la définition réaliste d'une case pour n'y trouver qu'une définition obscure et pédante, il devient possible d'apprécier la remarquable simplicité de la formulation de cette définition fonctionnelle. Et c'est bien ce qu'il s'agit d'apprécier : l'énoncé d'une définition fonctionnelle. Plus exactement : *un énoncé qui appliqué à un objet produit au cours de la procédure produira la forme fonctionnelle du terme défini*. L'énoncé de ce type de définition n'est comparable à celui d'aucune autre définition parce qu'il ne s'interprète comme aucun autre énoncé de définition.

Les définitions proposées doivent permettre de faire une description *intégralement* fonctionnelle de l'objet considéré. L'exemple de la case illustre cette radicalité. C'est ce qui distingue le *Résumé* des autres travaux où Hjelmlev présente une description plus ou moins esquissée, simplifiée et toujours partielle. Mais c'est surtout ce qui le distingue de

6 « Par ailleurs, la théorie recourt à la symbolisation, et utilise plus de deux cent cinquante symboles simples ou complexes, tous originaux. Accolés aux définitions, ils représentent la structure sémantique des concepts définis. Ici encore, une telle créativité symbolique n'a pas de précédent en linguistique, et Montague lui-même utilise beaucoup moins de symboles. » François Rastier, Introduction aux *Nouveaux Essais* (Hjelmlev 1985, 14).

l'ensemble des travaux qui proposent une description, fonctionnelle ou non, de leur objet. Le dispositif original introduit peut être vu comme la solution à laquelle Hjelmslev a été conduit pour arriver à une description entièrement conforme au parti pris descriptif adopté. Il ne s'agit pas d'introduire ici d'hypothèses génétiques mais de mettre en rapport les caractéristiques de ce dispositif avec ce qu'il permet d'accomplir.

Le point de vue fonctionnel développé par Hjelmslev le conduit à traiter de manière très originale la relation entre signifiant et signifié. Il remarque en effet simplement que le signifiant et le signifié se présentent toujours simultanément (PTL p. 66-7). Autrement dit, le signifiant et le signifié sont toujours liés entre eux par un *et*. Ce sont donc des fonctionnels en relation, c'est-à-dire des relats. C'est une des justifications de la place accordée à cette fonction dans le *Résumé* qui rend compte du rapport entre le plan d'expression et le plan de contenu qui sont, plus précisément, des pôles contractant une solidarité (Règle 131a).

La description d'un cas donnée dans *La catégorie des cas* au moyen de participants et de cases diversement cochées a été ressaisie par le dispositif descriptif propre au *Résumé*. La production des cases cochées avec leurs relations aux autres cases et aux participants est exposée dans une règle (Règle 23). Elle est dès lors, conformément au statut de ces règles, présentée comme le produit de l'application de ces définitions et des principes généraux énoncés par Hjelmslev. Le lecteur devrait maintenant être en mesure de comprendre cette règle et d'apprécier la manière dont les relations exprimées par des tableaux et des cases diversement cochées sont ressaisies dans ce dispositif :

"Étant donné que tous les corrélats sont envisagés comme des participants (Règ 11), les cases (: a, : b, : c) et les unités-cases (e.g., : ab, : abc) [c'est-à-dire les groupements de cases : : ab signifie les cases : a et : b prises ensemble, : abc signifie les cases : a, : b et : c prises ensemble] doivent être enregistrées comme variations de premier degré. Pour satisfaire la Déf 79 [Déf. de insister], l'enregistrement doit être effectué de manière à ce qu'une case sur laquelle insiste un participant entre dans toutes les variations de premier degré de ce participant. Étant donné que (comme il découle de Règ 11 et de l'exigence d'exhaustivité dans la description énoncée en Pr 1) la participation extrême requiert qu'on opère par une analyse en trois cases, il s'ensuit que, s'il est impossible d'enregistrer des catégories mutuellement exclusives de variétés (de sorte que chaque variété occupe une case et une seule), les variations de premier degré des variétés de tous les participants, à l'exclusion de : a (: a', : a), doivent être enregistrées au nombre de trois (correspondant aux trois cases). S'il est nécessaire d'enregistrer d'autres unités-variations : b et/ou : ac et/ou : bc et/ou : abc, celles-ci ne doivent pas, conformément à la Règ 3 2° b, être enregistrées comme variations distinctes, mais respectivement comme : a - : b, : a - : c, : b - : c, et : a - : b - : c [où le tiret "-" est le symbole pour la combinaison].

Un calcul complet peut être effectué des unités-variations de premier degré appartenant à chaque participant." Règle 23

On pourrait à propos du *Résumé* parler de "fonctionnalisme" comme on parle de "logicisme". Le logicisme désigne l'idée selon laquelle toutes les mathématiques, notamment, seraient réductibles à la logique. Mais le logicisme repose aussi et surtout sur des textes comme la *Begriffsschrift* de Frege et les *Principia mathematica* de Whitehead & Russell qui apportent *de fait*, de manière en quelque sorte empirique, et dans la mesure où cela est possible, la preuve que les mathématiques peuvent être réduites à la logique. Le *Résumé* apporte une preuve empirique semblable en montrant *de fait* que la description de n'importe quelle langue peut être réalisée de manière entièrement fonctionnelle. Si le *Résumé* peut être comparé à ces deux textes, ce n'est en aucun cas parce qu'il en reprendrait le formalisme ou le projet logiciste mais parce qu'il *fait preuve* comme eux. Et pour faire preuve comme eux, le *Résumé* doit mettre en œuvre un dispositif totalement original qui ne doit de ce point de vue strictement rien à ces deux textes. Les différences entre le *Résumé* et ces textes de logique induisent aussi d'importantes différences dans les preuves qu'ils apportent. Toutes ces preuves sont nécessairement incomplètes. Mais elles ne le sont pas de la même manière. Frege montre comment reproduire dans son système logique certaines définitions et relations arithmétiques. De même Whitehead & Russell montrent comment reproduire dans leur système logique un segment bien plus vaste des mathématiques, mais qui n'en est pas moins qu'un segment d'une partie élémentaire des mathématiques constituées et datées. La preuve, réelle et effective, apportée par ces textes pour les parties qu'ils abordent doit encore être étendue à l'ensemble des mathématiques présentes et à venir. L'appréciation qu'on en a dépend de ce que l'on est disposé à leur accorder sur ce point. Hjelmslev montre pour sa part comment reproduire dans son système fonctionnel un ensemble de définitions et de descriptions linguistiques. L'appréciation de la preuve donnée dépend de la complétude de la procédure et de la possibilité d'obtenir ainsi effectivement la description exhaustive d'une langue.

Le *Résumé* nous montre que l'exposé de la procédure *générale* d'une description intégralement fonctionnelle semble conduire à un mode d'exposition et, en particulier, un genre de définition, radicalement différent de celui de la procédure *particulière*. En effet, une part de l'originalité et de la difficulté de lecture vient de l'exposé de la procédure générale qui ne se retrouve pas dans l'exposé de la procédure particulière, c'est-à-dire appliquée à un objet donné, et qui est celle présentée dans les autres travaux de Hjelmslev. L'originalité du *Résumé* met ainsi en évidence la grande

différence qu'il peut y avoir entre l'expression de la description fonctionnelle d'un objet donné susceptible d'être étendue à d'autres objets et l'expression de la description générale d'un objet indéterminé susceptible d'être appliquée à n'importe quel objet donné.

Une description sans objet

L'originalité du *Résumé* ne tient pas tant au fait de donner une description fonctionnelle d'un objet donné qu'au fait de donner une description fonctionnelle générale, c'est-à-dire, en l'occurrence, une description qui n'est plus exposée à partir d'un objet particulier comme c'est le cas dans *La catégorie des cas* mais aussi dans la description du système actantiel d'un conte donné, du système phonétique, syllabique, etc. d'une langue donnée, du système de parenté d'une tribu donnée, etc. Ces descriptions ne sont jamais indépendantes de leur objet. Elles ne sont et ne peuvent généralement pas être données sans un objet à partir duquel elles sont données/exposées. Le système phonétique ou le système de parenté sont toujours exposés comme le système phonétique d'une langue ou le système de parenté d'une tribu et la manière (procédure) dont ces systèmes sont dégagés dépend de la langue ou de la tribu considérés. Les exemples à partir desquels se font ces descriptions sont puisés dans ces systèmes et c'est à partir de ces exemples que ces systèmes nous sont donnés. La procédure est présentée *comme si* il aurait été facile de faire autrement, *comme si* il ne s'agissait là *que* d'un procédé d'exposition pour se faire comprendre du lecteur. N'eut été ce lecteur un peu obtus, l'auteur nous aurait donné la procédure générale... Le *Résumé*, lui, nous la donne effectivement. Il nous donne la description sous la forme d'une procédure qui s'applique à un objet donné, mais la procédure est donnée sans que l'objet auquel elle s'applique ne le soit. L'objet est présupposé sans plus avoir à être effectivement donné, il n'est pas là. Aucune de ses caractéristiques particulières ne risque dès lors de s'immiscer dans sa description. Il n'y a de référence qu'à un objet entièrement indéterminé. L'objet ne peut plus entrer dans l'expression de la procédure. Il appartiendra au contraire à la procédure de le déterminer. Comprendre qu'il y a un objet donné auquel la procédure s'applique et à partir duquel d'autres objets sont produits par l'application des opérations est apparu comme un des principaux obstacles à la compréhension de ce texte. Inversement, donner, c'est-à-dire énoncer ou exprimer une procédure qui présuppose un objet mais sans qu'aucun objet particulier ne soit donné est aussi un des intérêts du mode de description proposé. L'application de la procédure conduira à une description fonctionnelle de l'objet qui sera entièrement faite à partir des composantes même de l'objet dégagées au cours de son analyse. La présentation de la définition d'une case et des participants a montré comment les éléments étrangers à l'objet étaient ainsi exclus de la description. La procédure étant donnée pour un objet véritablement indéterminé, nous sommes assurés, tout du moins il est facile de contrôler..., que même l'expression de la procédure ne tire aucun parti subreptice de l'objet auquel elle sera appliquée. C'est une des caractéristiques remarquables de la procédure présentée : son application conduira à une description immanente et adéquate de l'objet donné mais elle est quant à elle indépendante de l'objet décrit. Il est peut-être utile pour bien comprendre et apprécier ce point de distinguer la description comme *procédure* (description-procédure) et la description comme *produit* (description-produit), c'est-à-dire la description produite par la description-procédure. Il faut encore distinguer la description-procédure *générale* et la description-procédure *particulière* qui produira la description-produit d'un objet donné. Il n'y a pas de description-produit générale, ce qui contribue à rendre la lecture difficile. La description-produit ainsi que la description-procédure particulière ne sont évidemment pas indépendantes de l'objet. Les règles données tout au long du texte en témoignent. En revanche, la description-procédure générale, exposée dans le *Résumé*, en est indépendante. Le dispositif mis en place dans le *Résumé* réussit à expulser l'objet décrit de la description-procédure générale.

Le *Résumé* nous donne de fait la *preuve* que la description-procédure générale est indépendante de l'objet auquel elle s'applique. Cette preuve est donnée par le fait que la description-procédure est donnée sans qu'aucun objet particulier ne soit donné. Le dispositif textuel adopté et introduit est essentiel à la preuve, il est ce qui fait preuve.

IV – La langue des définitions du *Résumé*

Nous avons vu que les définitions du *Résumé* s'appliquent aux opérations de la procédure. Elles peuvent donc aussi rendre compte des rapports mutuels des diverses opérations au sein de la procédure et ce faisant donner une description structurale de la procédure de description d'une langue. La procédure peut ainsi être décrite de la même manière que le sera la langue par celle-ci. La procédure est en particulier conforme à la définition qui en est donnée :

Déf. VII : Une procédure est une classe d'opérations avec détermination mutuelle.

Mais pour l'instant cette description ne concerne que les opérations, et non les définitions elles-mêmes qui en sont en quelque sorte les composantes ultimes. Il nous faut donc encore considérer la langue dans laquelle sont énoncées les définitions du *Résumé* et la description que le *Résumé* peut en donner lui-même.

La description d'une langue et la langue de la description

Le *Résumé*, comme toute l'œuvre de Hjelmslev, vise à donner une description des langues ayant certaines caractéristiques. L'obtention d'une telle description est étroitement liée aux caractéristiques de la langue dans laquelle la procédure est à la fois énoncée et appliquée, les deux étant de toute façon rarement distingués. C'est donc en l'occurrence dans les caractéristiques des énoncés des définitions que réside la preuve du caractère général et « totaliste » de la procédure. C'est la manière dont elles sont formulées qui établit *de fait* à la fois que la procédure est générale et que l'analyse obtenue sera entièrement fonctionnelle. La formulation des définitions n'est pas ici un effet rhétorique, une formalisation artificielle sans autre conséquence que de se donner l'apparence de la scientificité. Chaque définition est une preuve : la preuve que la notion considérée peut être définie de la sorte même si, compte tenu du dispositif descriptif adopté, cette preuve ne peut être appréciée qu'au terme d'une application de toute la procédure à un objet. C'est d'ailleurs parce qu'il apparaît vite que la langue du *Résumé* répond à une nécessité de cet ordre qu'il peut être véritablement original et qu'il est intéressant de le considérer sous cet angle comme un texte mathématique qui introduit un nouveau formalisme, et non comme un texte qui reprend un formalisme qu'il n'a pas spécifiquement élaboré et qui risque, de ce fait, d'être peu adapté. Mais une chose est de donner pour chaque terme une définition avec ces caractéristiques, une autre de disposer d'une langue susceptible de formuler *toutes* ces définitions. Ces caractéristiques auraient pu en effet être obtenues pour chaque définition de manière *ad hoc*. Elles le sont ici dans une formulation commune. Le lecteur ne peut en effet manquer d'avoir le sentiment que toutes ces définitions sont formulées dans une sorte de langue commune. Il aurait d'ailleurs sans doute été autrement impossible de formuler autant de définitions (plus de quatre cents!). Ainsi, au-delà du fait d'établir que chacun des termes définis peut l'être de manière générale et fonctionnelle (dans la mesure où cela est effectivement établi...), le *Résumé* montre la capacité du système d'expressions adopté à exprimer un vaste ensemble de définitions ayant ces caractéristiques. De même, la *Begriffsschrift* ou les *Principia mathematica*, pour s'en tenir à eux, ne font pas que montrer que les propositions et les démonstrations mathématiques peuvent être assimilées à des propositions et des démonstrations logiques, ils montrent que le formalisme logique qu'ils introduisent est en mesure d'opérer cette traduction. C'est aussi parce que de tels systèmes d'expressions sont donnés d'une manière ou d'une autre, et bien sûr il importe de bien distinguer la manière dont chacun l'est, qu'il est possible d'envisager l'extension des preuves au-delà de celles effectivement données. Ces systèmes d'expressions logiques sont constitués pour Frege de diagrammes et pour Whitehead et Russell de propositions fonctionnelles (au sens mathématique de fonction) dont les composantes et les règles de formation sont décrites.

Malgré la présence de symboles, la langue du *Résumé* n'est pas symbolique au sens où elle ne se compose pas de ces symboles. Ces symboles sont utiles. Il est même remarquable que la procédure soit susceptible d'une représentation symbolique complète. Nous y reviendrons. Mais ils ne constituent pas la langue dans laquelle les définitions sont données.

A ce propos, on peut remarquer que les définitions du *Résumé* sont en premier lieu des définitions de *fonctions*. Après avoir défini des *fonctions*, Hjelmslev dérive ensuite des définitions de *fonctifs*. De manière typique on a d'abord :

Déf. 10. Une corrélation désigne la fonction "ou...ou".

puis :

Déf. 53. Un corrélat est un fonctif qui contracte une corrélation

Ou encore :

Déf. 70. Une exclusion est une corrélation dans laquelle aucun des corrélats n'a de variantes communes.

puis :

Déf. 72. Une case est un corrélat qui contracte une exclusion.

Cet ordre, de la fonction au fonctif, est caractéristique et révélateur du dispositif descriptif mis en place. Il manifeste autant qu'il établit un rapport original à l'objet décrit et à la description. Ainsi les fonctions sont données et les fonctifs dérivés de ces fonctions. Les fonctions s'appliquent à un objet. Ce sont elles qui vont déterminer/analyser/décrire l'objet. Mais elles peuvent être complètement définies indépendamment de lui et sont définies *individuellement*. Ces définitions réalistes auxquelles il fallait soustraire les cas se retrouvent dans la définition des fonctions. Elles permettent ensuite de *définir* des fonctifs sans recourir à un objet mais en s'y appliquant. De nouveaux objets/fonctifs vont être produits à partir d'un objet initial et de fonctions prises pour bases de l'analyse. Ces fonctifs sont complètement définis par leurs définitions mais ils sont indéterminés tant qu'aucun objet n'est donné ; il leur manque un objet pour être déterminés. C'est là un mode d'indétermination original associé à une manière originale de définir (ils ne sont par exemple pas indéterminés comme le sont des variables ou des inconnues en mathématiques ou même en informatique). C'est une des difficultés à laquelle nous avons été confrontés : la lecture des définitions des *fonctifs* donne l'impression d'une référence à des objets qui ne sont donnés nulle part et que le lecteur cherche en vain jusqu'au moment de comprendre qu'ils sont les produits des opérations antérieures de la procédure appliquées à un objet initiale (un texte). La langue du *Résumé* comprend des fonctions et des fonctifs aux statuts bien différents, ce qui n'exclut pas que les fonctions puissent être considérées comme des fonctifs (deux fonctions peuvent dépendre l'une de l'autre, de même qu'une fonction peut dépendre d'un fonctif, et il faut pouvoir décrire ces rapports mutuels). La langue du *Résumé* peut dès lors être décrite en distinguant deux types de termes (les fonctions et les fonctifs) et quelques règles simples de formation.

Ainsi l'énoncé de la définition des cases combine simplement la fonction "exclusion" et le fonctif "corrélat" et les cases sont les fonctifs qui résultent de l'application de cette fonction à des corrélats donnés. L'énoncé de la définition des participants combine de la même manière la fonction "participation" et le fonctif "corrélat" et les participants sont les fonctifs qui résultent de l'application de cette fonction à des corrélats donnés. L'énoncé de la définition des variantes s'obtient en remplaçant dans la définition précédente la fonction "participation" par la fonction "mutation", etc. L'énoncé de la définition d'un fonctif peut aussi faire intervenir une négation (par exemple "un contensif est un pôle qui ne contracte pas de polarité permettant de déterminer s'il est intensif ou s'il est extensif"). De la même manière, il est possible de définir une fonction à partir d'une fonction mais aussi de fonctifs préalablement définis. Ainsi, l'énoncé de la définition d'une autonomie ("une corrélation entre deux variables") combine la fonction "corrélation" avec le fonctif "variable". De même, l'énoncé de la définition de la spécification ("une corrélation entre une constante et une variable") combine la fonction "corrélation" avec les fonctifs "constante" et "variable". L'énoncé de la définition d'une configuration ("la fonction entre les participants et les cases dans une corrélation") combine lui les deux fonctifs "participant" et "case". Une négation peut aussi intervenir, comme dans l'énoncé de la définition d'une exclusion ("une corrélation dans laquelle aucun des corrélats n'a de variantes communes"). L'énoncé de la définition d'une participation ("corrélation dans laquelle les corrélats ont des variantes communes") combine, sous une autre forme, la fonction "corrélation" et les fonctifs "corrélat" et "variante". Des négations peuvent là encore intervenir comme dans l'énoncé de la définition d'une exclusion ("une corrélation dans laquelle aucun des corrélats n'a de variantes communes").

Ces exemples ne couvrent pas toutes les formes d'énoncés de définitions, mais un examen de l'ensemble du *Résumé* fait bien néanmoins apparaître une sorte de "grammaire" relativement simple et stéréotypée qu'il serait possible de formaliser (à la manière d'un langage de programmation). Il ne saurait s'agir ici d'en donner une description complète. Je me contente d'en pointer du doigt certaines caractéristiques ; la description d'une langue est précisément le que le *Résumé* est censé faire!

Le double usage des termes définis

Nous avons aussi vu que les opérations avaient deux faces : un contenu, en l'occurrence ce qui fait qu'une opération fait une chose plutôt qu'une autre, et une expression qui lui permet de s'inscrire dans une procédure. Les définitions ont elles aussi un double contenu correspondant à un double usage des définitions. Le premier, sur lequel nous nous sommes surtout concentrés jusqu'à présent, est celui qui vient de leur *application* à un objet qui va conduire à distinguer de nouveaux objets qui seront *par définition*, par exemple, des "cases". L'appellation choisie "case" se justifie par la conformité fonctionnelle entre ces objets et un usage des cases, suivant le sens reçu et dans le contexte considéré. C'est ainsi que la définition d'un paradigme (une classe qui est un dérivé d'une paradigmatique) pourra être conforme à l'acception habituelle d'une paradigme (rarement définie...), que la définition d'un verbe (une conjonction de nexus) pourra être conforme à l'acception habituelle d'un verbe, etc. C'est au niveau du produit de l'analyse/description qu'il est possible d'établir un rapport entre le terme défini et un sens préalable qu'il ne manque généralement pas d'avoir. Le terme défini pourra être ainsi à la fois *utilisé* et être fonctionnellement conforme à l'acception courante. C'est exactement la question de la conformité de la description qui est considérée ici, premier principe énoncé par Hjelmlev, relativement aux définitions à leur acception reçue. La seconde fonction des termes définis (*definiendum*) vient de leur reprise *dans d'autres définitions* (*definiens*). Par exemple l'usage de « corrélat » dans la définition d'une case. Dans ce cas, le sens des termes est donné par le *definiens* qui leur a été associé (la définition de corrélat). Le *definiens* peut simplement être

remplacé par son *definiendum*. La définition a son caractère habituel d'abréviation. Le sens qui vient de l'application de la définition à un quelconque objet n'a pas besoin d'intervenir.

Cet usage, que l'ordre d'exposition adopté dans cette introduction a conduit à présenter en second, est néanmoins à la fois plus habituel et suffisant pour donner un vague sens au texte. Il ne permet pas, on l'a vu, d'en rendre compte, et en particulier de rendre compte de la conformité des définitions proposées ; il conduit à de nombreuses difficultés de compréhension, mais il permet bien néanmoins de donner un certain sens aux définitions. Il est évident, immédiat et premier dans la mesure où il est accessible avant et indépendamment de l'introduction d'un objet. Il risque de ce fait de masquer le premier et d'apparaître comme le seul. Il est ainsi nécessaire et facile de reconnaître cet usage qui rend le *Résumé* incompréhensible mais semblable aux textes dans lesquels les définitions tendent à n'être que des abréviations. Mais en ne reconnaissant que lui, on perd la conformité des définitions, perte évidemment rédhitoire dans l'appréciation des enjeux et de l'intérêt de ce texte.

Ces deux usages ne sont pas propres aux définitions du *Résumé*. Dans une définition mathématique quelconque, d'un nombre premier ou d'une application continue par exemple, le terme défini va d'une part être repris dans d'autres définitions (mais surtout aussi dans des théorèmes) et la définition va être d'autre part appliquée à des nombres ou des applications pour déterminer s'ils sont premiers ou si elles sont continues. Dans le premier cas la définition (*definiens*) doit être substituée au terme défini (*definiendum*) et dans le second il s'agit de vérifier qu'un nombre ou une application satisfait la définition. Cela n'a rien de propre aux mathématiques. Une définition quelconque, par exemple du rouge, pourra aussi être à la fois reprise, substituée au terme "rouge", et appliquée à un objet pour décider qu'il est rouge. Là aussi, la connaissance produite par l'usage de cette définition dépendra de ce que voudra dire en l'occurrence « appliquer cette définition ». L'originalité des définitions du *Résumé* ne réside donc pas dans la coexistence de ces deux usages mais dans les modalités propres d'application de ses définitions. Cela revient à remarquer que les définitions du *Résumé* introduisent des signes de nature différente de ceux introduits par les définitions habituelles (étant bien sûr entendu qu'il y aurait aussi bien des distinctions à introduire à leur propos). Autrement dit encore, les définitions étant un des éléments majeurs du conditionnement sémiotique, c'est-à-dire de l'instauration des caractéristiques sémiotiques d'un texte, l'originalité des définitions du *Résumé* conduit inmanquablement à des signes tout aussi originaux dont elles sont de ce fait l'indice. Ce n'est là qu'une autre manière d'appréhender les difficultés de compréhension rencontrées.

La description de la langue du *Résumé* par le *Résumé*

Les quelques indications sur "la langue du *Résumé*" qui viennent d'être dégagées ne l'ont pas été conformément au dispositif descriptif d'une langue proposé par le *Résumé*. Nous savons pourtant que ce dispositif s'appliquait à ses propres *opérations*. Il s'agit maintenant de voir de quelle manière et dans quelle mesure il s'applique à ses propres *définitions*.

Chaque définition est donnée accompagnée de la liste des définitions qui lui sont *opposées* (à la suite de l'abréviation "opp"). Par exemple :

Def. 73. Un participant (symboles : \dot{a} , \dot{A} , $\dot{\beta}$, \dot{B} , $\dot{\gamma}$, $\dot{\Gamma}$, $\dot{\beta}_2$, \dot{B}_2 , $\dot{\gamma}_2$, $\dot{\Gamma}_2$) est un corrélat qui contracte une participation. -- opp Déf. 72 case.

La définition d'une case est donc présentée comme opposée à celle d'un participant. L'inverse est évidemment vrai :

Déf. 72. Une case est un corrélat qui contracte une exclusion. -- opp Déf. 73 participant.

De même, les définitions d'une exclusion et d'une participation sont aussi opposées ainsi que celles d'une corrélation contraire, contradictoire et simple (exemple d'opposition à trois termes).

Les définitions sont ainsi elles-mêmes inscrites dans un système d'oppositions, ce qui en donne une description « totaliste ». Mais comme les participants et les cas dans *La catégorie des cas*, les définitions ne sont pas d'emblée données sous forme d'unités différentielles, mais seulement ressaisies ou re-présentées de la sorte.

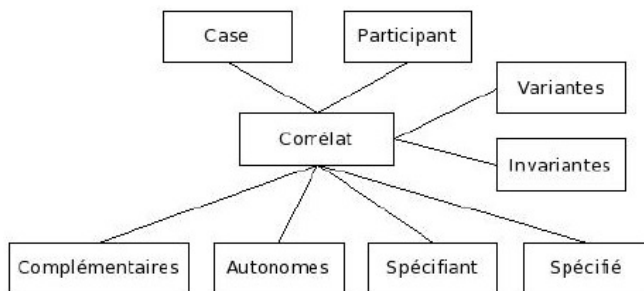
Les définitions sont aussi soumises à une analyse, c'est-à-dire à une description, semblable à celle effectuée par la procédure dont elles font partie, et à laquelle la procédure est aussi soumise. Toutes sont données avec leur(s) analyse(s). Ni les cases, ni les participants ne s'analysent en ce sens, en revanche, ces deux définitions entrent dans l'analyse de la définition d'un corrélat :

Déf. 53. Un corrélat est un fonctif qui contracte une corrélation. -- opp Déf. 60. -- :: Déf. 56 variantes, Déf. 57 invariantes ; Déf. 72 case, Déf. 73 participant ; Déf. 95 complémentaires, Déf. 96 autonomes, Déf. 136 spécifiant, Déf. 137 spécifié.

Le symbole ":" est le symbole d'une analyse. Il a été introduit dans sa définition. Quelques-uns des symboles introduits servent ainsi à la description même des définitions du *Résumé*. Ce qui en donne aussi des exemples d'application qui peut

aider à les comprendre, une fois surmontées les contradictions apparentes que cela introduit. Les définitions qui entrent dans l'analyse de la définition sont listées après le symbole "∴". Les points virgules séparent différentes analyses de la même définition mais sans que ne soit indiquée leur base. Le point virgule est aussi le symbole de la commutation, mais il est en l'occurrence, comme la virgule, utilisé conformément à son usage habituel.

La définition de corrélat est ainsi l'objet de trois analyses. Une première dont les composantes, c'est-à-dire le résultat de l'analyse/description, sont les définitions de variante et d'invariante. Ces deux définitions apparaîtront aussi de ce fait comme des définitions opposées. Une deuxième dont les composantes sont la définition d'une case et celle d'un participant. Ce qui explique aussi qu'elles soient opposées. Une troisième et dernière avec quatre composantes : les définitions de complémentaires, autonomes, spécifiant, spécifié. On peut représenter l'analyse complète de cette définition comme suit :

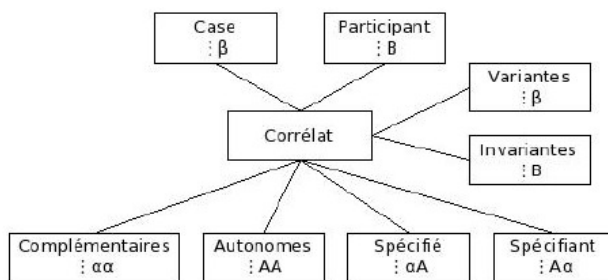


Quelle est la base de l'analyse de la définition de "corrélat" dont le résultat sont les définitions de "case" et de "participant" ? Il s'agit en l'occurrence d'une analyse des corrélats basée sur le fait d'avoir ou non des variantes communes. Cela définit une fonction entre deux corrélats dont l'application à un objet constitue une analyse de celui-ci. En l'occurrence, l'analyse produit une opposition contraire (i.e. booléenne), puisqu'un corrélat a soit des variantes communes avec un autre, soit n'en a aucune avec aucun.

De la même manière, on peut analyser des corrélats selon qu'ils commutent ou non. La fonction considérée est alors la commutation (ou au contraire, ce qui revient au même, la substitution) et cela conduit à distinguer deux composantes ; les variantes et les invariantes. C'est la deuxième analyse qui est donnée de la définition.

La troisième analyse distingue les corrélats selon qu'ils doivent être accompagnés d'un autre (complémentarité), qu'ils peuvent accompagner un autre (spécifiant), qu'il peuvent être accompagnés d'un autre (spécifié) ou neutre par rapport à cette possibilité (autonomes).

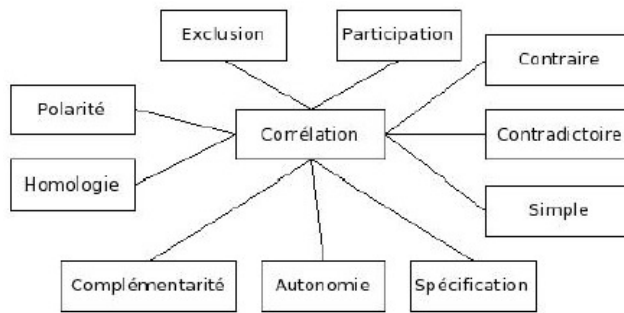
Les deux premières analyses conduisent à des oppositions contraires ($\square\beta$ et $\square B$). Les symboles $\square\beta$ et $\square B$ associés respectivement aux variantes et aux invariantes seraient intervertis si la base de l'analyse était la substitution plutôt que la commutation.



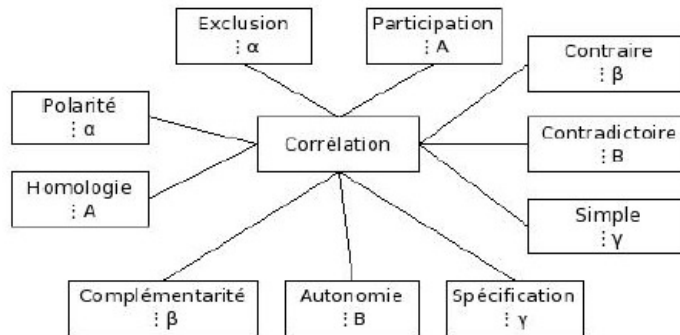
Les symboles $\therefore\alpha\alpha$, $\therefore\alpha A$, $\therefore A\alpha$, $\therefore AA$ ne sont pas introduits dans le *Résumé*, nous les introduisons pour représenter le cas de figure suivant qui est bien prévu dans le *Résumé* mais sans que les symboles nécessaires ne soient introduits (Note 16).

$\therefore\alpha$	\times	\times
$\therefore A$	\times	\times

De la même manière, la définition d'une corrélation est l'objet de quatre analyses :

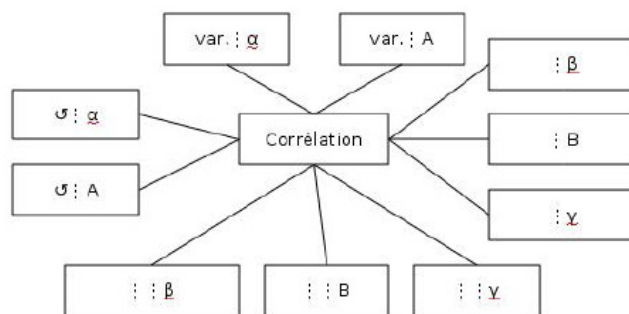


Les résultats de ces quatre analyses peuvent aussi être décrits avec des participants :



Sachant que $\dot{\cdot}$ est le symbole pour la corrélation, l'analyse représentée en bas du schéma fait apparaître que les trois fonctions complémentarité, autonomie et spécification vont être symbolisées par $\dot{\cdot} : \beta$, $\dot{\cdot} : B$ et $\dot{\cdot} : \gamma$. Cela doit constituer leur description complète et ces trois notations doivent pouvoir remplacer aussi bien les termes définis (« complémentarité », « autonomie », « spécification ») que les définitions qui en ont été données. On retrouve ainsi le fait que l'on a besoin de symboles individuels pour les fonctions, ici celui d'une corrélation, mais que les fonctionifs sont quant à eux décrits, exactement comme les cas, comme les résultats d'une articulation, libre ou liée : il suffit donc pour les identifier d'indiquer le cas échéant la fonction prise pour base de l'analyse et les participants qui leurs correspondent.

Ainsi, on doit pouvoir remplacer le schéma précédent par le suivant, dans lequel $\dot{\cdot}$ est le symbole d'une fonction établissante et var. le symbole que nous utiliserons ici pour indiquer la fonction que contractent les fonctionifs qui ont des variantes communes :



De la même manière, et sachant que R est le symbole pour la relation (*et*), les fonctions de solidarité, de combinaison et de sélection vont pouvoir être représentées et décrites par $R : \beta$, $R : B$ et $R : \gamma$, sachant que :

- Une solidarité est une relation entre deux constantes.
- Une combinaison est une relation entre deux variables.
- Une sélection est une relation entre une constante et une variable.

Si l'on considère une fonction φ quelconque, les fonctions d'interdépendance, de constellation et de détermination seront représentées et décrites par $\varphi : \beta$, $\varphi : B$ et $\varphi : \gamma$.

- Une interdépendance est une fonction entre deux constantes.
- Une constellation est une fonction entre deux variables.

Une détermination est une fonction entre une constante et une variable.

Ces définitions peuvent ainsi être analysées à la manière du *Résumé*. De même, elles peuvent être produites, et donc caractérisées, à la manière du *Résumé*, c'est-à-dire comme les résultats d'une articulation, libre ou liée, identifiés par leurs oppositions mutuelles. Le *Résumé* semble ainsi en mesure de décrire complètement ses propres définitions qui devraient dès lors pouvoir être entièrement remplacées par des symboles $\dot{\dot{\beta}}$, $\dot{\dot{B}}$, $\dot{\dot{\gamma}}$, $R\dot{\dot{\beta}}$, $R\dot{\dot{B}}$, $R\dot{\dot{\gamma}}$, etc. Pour que ces définitions soient complètes, il faut bien sûr tenir compte de l'objet auquel elles s'appliquent. Ainsi, les mêmes symboles pourraient réapparaître à divers endroits et définiraient des définitions différentes dès lors qu'ils s'appliqueraient à des définitions différentes ; chaque définition est ainsi définie par la chaîne complète des symboles qui aboutit à elle. Ce qui est conforme à l'analyse que nous en avons donnée.

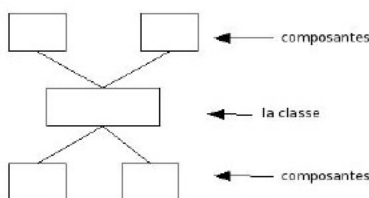
Le *Résumé* apparaît ainsi en mesure de décrire son propre langage au sens où il serait possible de remplacer toutes les définitions données dans ce langage par des chaînes de symboles. Cette description rend aussi parfaitement compte de l'impression de systématisme que donne le texte et, surtout, sans laquelle il semblerait impossible de produire ces définitions. On peut ainsi considérer les définitions données, telles qu'elles sont énoncées dans le *Résumé*, comme la traduction d'un texte qui ne comprendrait que de tels symboles...

Ce qui précède met en évidence un aspect important de la notion d'analyse à l'œuvre dans le *Résumé*, à savoir qu'un même objet est soumis à plusieurs analyses. C'est là d'ailleurs une autre difficulté à laquelle le lecteur est confronté quand il essaye de comprendre le sens à donner à l'analyse d'un objet. Car il doit comprendre ce qu'est *une* analyse et d'où vient la possibilité d'une pluralité d'analyses, avec toutes les questions afférentes : comment les choisit-on ? Quelles sont leurs rapports ou incidences mutuelles ? etc. Cette pluralité d'analyses fait d'ailleurs l'objet d'une définition :

Déf. 12. Un complexe d'analyses est une classe d'analyses d'une seule et même classe.

Les schémas que nous avons donnés sont des représentations de complexes d'analyses. Nous avons là un nouvel exemple d'interprétation d'une définition. C'est aussi un nouvel exemple d'application à un objet, en l'occurrence à une définition, qui ne participe pas, au premier abord, à la description d'une langue mais à la description des définitions introduites pour cette description. Les diagrammes que nous avons utilisés ne font que reprendre la représentation graphique proposée en note par Hjelmslev :

Note 6. Représentation graphique de Déf 12 [complexe d'analyses] :



Ces quelques exemples montrent que les définitions du *Résumé* peuvent elles-mêmes être décrites comme l'étaient les cas d'une langue dans *La catégorie des cas* ou comme le sont aussi les opérations dans lesquelles elles entrent. Ainsi, les analyses/descriptions proposées dans le *Résumé* s'appliquent à ses propres définitions. Comme nous l'avons vu pour les cas, ces descriptions permettent de ressaisir les définitions sous forme d'unités différentielles : ces définitions sont ainsi représentées comme le produit d'une analyse fonctionnelle (soit liée, c'est-à-dire sur la base d'une fonction donnée, soit libre) appliquée à un objet, une autre définition, puis identifiées uniquement par des notations qui restituent leurs oppositions mutuelles. Il est bien sûr tout à fait remarquable que le mode descriptif exposé dans le *Résumé* puisse être ainsi appliqué à ses propres définitions et opérations. Cela rend compte, dans une certaine mesure, du caractère systématique de ces définitions et de ce texte. Cela permet aussi, dans la même mesure, de soustraire les définitions à la langue vernaculaire dans laquelle elles sont énoncées et d'en encadrer le sens de manière spécifique.

Mais comme pour les cas, il faut aussi observer que les énoncés des définitions ont bien dû être d'abord introduits pour n'être éliminés qu'ultérieurement. Une chose est de pouvoir éliminer ce qui a été introduit, une autre de pouvoir se dispenser de l'introduire. Il va aussi de soi que le sens donné à partir de ces énoncés intervient dans l'application de ces définitions aux définitions elles-mêmes, c'est-à-dire dans leur élimination. Il n'y a pas pour autant de cercle vicieux puisqu'il y a bien un gain ; le recours à un fonctionnement réaliste de la langue apparaît bien considérablement réduit et circonscrit. Il en va un peu comme pour les termes indéfinis des définitions ; leur existence inévitable ne rend pas sans intérêt les tentatives d'en réduire le plus possible le nombre. Mais on ne saurait non plus affirmer que la description de la description, ou l'analyse de l'analyse aient été entièrement ressaisies de manière fonctionnelle. Pas plus d'ailleurs qu'on ne saurait affirmer que ce serait le cas pour une langue. On notera à ce propos la réapparition de cases dans les diagrammes

représentant l'analyse d'une définition. Comme pour les cas, il reste la question de savoir si, et dans quelle mesure, toutes les définitions peuvent ainsi être ressaisies. Il est en l'occurrence facile de constater que de nombreuses définitions du *Résumé* ni ne sont analysées ni n'entrent dans l'analyse d'une autre définition. Parmi les nombreux exemples qui peuvent être cités (environ 25% des définitions), on peut citer la définition des mots :

Les mots sont les signes de la plus petite puissance, définis par la permutation des glossématiques qui entrent dans ceux-ci.

Il faudrait pouvoir définir "le plus petit", dont ce n'est pas la seule occurrence, de manière « totaliste ». Quoiqu'il en soit, rien n'exclut que cela puisse être fait de manière *ad hoc* dans chaque cas particulier (pour s'en convaincre il suffit de faire l'inverse et de formuler de cette manière des définitions du *Résumé*...).

La définition des inverses en est un autre exemple :

Des fonctifs inverses sont des fonctifs qui acquièrent une substitution mutuelle quand les connotateurs qui entrent en eux sont retranchés.

La condition "quand les connotateurs qui entrent en eux sont *retranchés*" n'est pas proprement fonctionnelle mais il n'est pas non plus exclu qu'elle puisse être rendue telle (de plus, la définition d'un connotateur est donnée *après* celle des fonctifs inverses). Cela renvoie à la question de la langue admise pour définir les fonctions à partir desquelles les fonctifs sont définis.

La définition des cases montre que la traduction n'est pas toujours évidente. Plus généralement, la difficulté à comprendre les définitions données et à s'assurer qu'elles sont bien fonctionnellement conformes à l'usage du terme défini montre que cette traduction ne va pas de soi, même quand la définition est donnée.

Les choix du *Résumé*

Pour comprendre le statut de la description d'une langue proposée par le *Résumé* il convient de préciser le statut de quelques-uns des choix qui président aux descriptions qu'il propose. Il ne s'agit pas ici de discuter ces choix mais seulement d'en identifier quelques-uns et d'en indiquer le statut, et ceci toujours afin de mieux comprendre ce texte.

Le premier parti pris du *Résumé* est de proposer une procédure susceptible de décrire n'importe quelle langue et pour cela de caractériser toutes les unités linguistiques comme des unités différentielles. Ce sont là incontestablement les objectifs de Hjelmslev, clairement exposés dans l'ensemble de son œuvre, et en particulier dans les *Prolégomènes*, qui l'ont amené à élaborer ce dispositif descriptif original :

"La structure spécifique d'une langue, les traits qui la caractérisent par opposition à d'autres langues, la différencient d'elles, la leur font ressembler, déterminant ainsi sa place dans la typologie des langues, ces traits donc sont établis quand on précise quelles catégories définies relationnellement la langue comporte et quel nombre d'invariantes entrent dans chacune d'elles. Le nombre d'invariantes à l'intérieur de chaque catégorie est fixé par l'épreuve de commutation." PTL 95.

Les caractéristiques générales du dispositif que nous avons essayé de dégager en sont néanmoins en partie indépendantes : elles peuvent être reprises avec d'autres intentions que la description d'une langue (par exemple pour la description des définitions du *Résumé*) et sans non plus vouloir nécessairement une description au moyen d'unités différentielles, même si arriver à ce résultat est bien l'un des principaux intérêts de ce texte. Il faut en effet distinguer ici ces caractéristiques générales de leur mise en œuvre dans le *Résumé* au service des objectifs de Hjelmslev. C'est aussi ce qui justifie d'essayer de les expliciter comme nous l'avons fait ici. Cela étant, cette mise en œuvre particulière va en partie commander le procès des définitions proposées. C'est par exemple le parti pris de décrire une langue, et suivant encore certains autres partis pris, qui conduit à introduire des définitions comme celles de sémiotique, de sémiotique dénotative, de langue, de sémiologie etc., même si toutes ces définitions peuvent aussi avoir un intérêt dans d'autres perspectives. C'est aussi la visée linguistique de l'analyse qui conduit à introduire des définitions comme celles de nom, de verbe, d'adverbe, etc. Mais ces définitions sont aussi indépendantes de l'objet décrit, comme le montre leur définition symbolique, et peuvent être utiles dans des descriptions menées suivant d'autres intentions. Elles sont bien néanmoins introduites ici en raison de l'intention descriptive du *Résumé*. De même, les définitions de terme polaire ou encore l'opposition entre termes extensifs et intensifs ne découlent pas du point de vue descriptif adopté mais seulement de la voie adoptée par Hjelmslev pour rendre les phénomènes de rection. Le dispositif descriptif adopté confère aux définitions leurs caractéristiques générales mais ne suffit par à déterminer celles qui doivent être énoncées. Ce choix tient à la fois à l'objet attendu, une langue, ainsi qu'à d'autres présupposés quant à la description d'une langue. L'analyse des définitions a permis de mettre en évidence que l'analyse d'une définition, à partir de laquelle d'autres définitions vont être engendrées, suppose au moins généralement *le choix d'une fonction*. Ce choix est nécessaire pour présenter une procédure mais il anticipe aussi sur les caractéristiques de l'objet décrit. Ainsi, même dans le cas favorable où les définitions peuvent être ressaisies comme les produits de l'analyse d'une définition, un choix intervient. Ce choix se retrouve lors de l'application de la procédure à une langue. En effet, le résultat de la procédure n'est pas entièrement déterminé par la procédure : une langue étant donnée, sous la forme d'un ensemble de textes dans cette langue, la procédure décrite ne prétend pas déterminer de manière univoque le résultat de son application, c'est-à-dire les classes et les éléments qui seront enregistrés. Au contraire, de nombreuses règles sont énoncées tout au long du texte pour

donner des indications sur la manière de résoudre certains choix qui se présentent au cours de celle-ci. Ces règles indiquent comment faire ces choix conformément aux principes énoncés par Hjelmlev, c'est-à-dire essentiellement le premier, le "principe empirique", selon lequel "la description doit être non contradictoire, exhaustive, et la plus simple possible", en sachant que "l'exigence de non contradiction l'emporte sur l'exhaustivité de la description" et que "l'exhaustivité l'emporte sur la simplicité." Ces règles témoignent du fait que la description ne se réduit pas et ne saurait se réduire à l'application successive des définitions et des opérations dans lesquelles elles entrent. La procédure n'est pas, en particulier, un processus linéaire dans lequel l'application d'une définition produirait un résultat définitif, établi une fois pour toutes et acquis pour toute la suite de la procédure. La vérification que l'objet est une sémiotique doit par exemple être faite tout au long de la procédure car il faut veiller à ce que *toutes* les composantes enregistrées vérifient le test de mutation qui entre dans la définition d'une sémiotique. Cette vérification va donc elle-même guider la manière dont la procédure sera exécutée si l'on veut privilégier la possibilité de reconnaître une sémiotique. L'exemple de cette définition montre que son introduction dépend de l'intention de la description, que la définition adoptée procède elle-même d'un choix (d'autres définitions, même au sein du dispositif descriptif proposé, sont possibles), que son application laisse place à des choix quant aux classes enregistrées et qu'elle a elle-même une incidence sur le choix des classes qui seront enregistrées tout au long de la procédure. Ainsi, la description obtenue dépend de l'objet, mais même pour un objet donné, elle n'est pas déterminée. Il y a de nombreux choix à faire tout au long de la procédure et le choix qui apparaît le meilleur à un moment, c'est-à-dire celui qui conduit à l'enregistrement du plus petit nombre de classes, peut ensuite être remis en cause. Parmi ces choix, il y a celui des fonctions prises pour base de l'analyse (notamment pour les opérations *GII, *GIII, etc.). De plus, comme la simplicité est un critère en l'occurrence uniquement quantitatif, les cas d'égalité ne sont pas exclus. Ainsi, en dépit de leurs caractères très formels et systématiques, les descriptions possibles, aussi bien des langues que de la procédure elle-même, ne sont pas univoques et ne sont pas tenues pour telles. Même l'arbitraire n'en est pas exclu et peut être inévitable. Les règles encadrent la pluralité des descriptions possibles, mais elles ne l'éliminent pas. Elles en indiquent le caractère inévitable, parfois réductible, parfois pas, et marquent les endroits où cette pluralité intervient. Mais si elles sont nécessaires leur énoncé est d'une certaine manière superflu car les règles énoncées ne font qu'explicitement l'application des principes à l'endroit où elles interviennent et pour l'objet considéré. Les énoncer ne spécifie donc pas plus la procédure. Il n'y a pas plus de parti pris descriptif avec l'énoncé des règles que sans. Elles anticipent, en partie grâce à l'expérience acquise par Hjelmlev, et à sa compréhension des opérations et des définitions qui y entrent..., les choix qui se présentent et la manière de les faire. Elles témoignent d'une pratique de la procédure à la fois précieuse et utile à sa compréhension mais elles n'ajoutent rien aux choix qui ont été faits ou laissés par les définitions.

Il en est bien sûr des définitions du *Résumé* comme des classes enregistrées dans la description d'une langue. Comme certaines classes, les définitions de la fin sont présentées comme des anticipations dont l'adoption dépendra de l'objet analysé. Mais cela veut dire que les définitions du *Résumé* s'efforcent aussi de satisfaire au mieux le "principe empirique", non plus cette fois pour la description d'une langue donnée, mais pour la description générale des langues. L'exhaustivité est satisfaite dans la mesure où le *Résumé* réussit à donner toutes les définitions requises pour la description d'une langue. Les définitions données se présentent aussi comme le procès de définitions le plus simple susceptible de donner des descriptions non contradictoires, exhaustives et les plus simples de toute langue donnée. On retrouve ici l'exigence d'une description générale, car il est bien évident que l'on doit pouvoir arriver sans elle à une description d'une langue particulière donnée plus simple que celle proposée. Ce que montre en l'occurrence le *Résumé* c'est que cette description générale peut être faite au moyen de seulement *deux* fonctions ; le *et* et le *ou*. C'est en quelque sorte le niveau remarquable auquel Hjelmlev a réussi à placer la barre de la simplicité. Et c'est aussi sans doute l'un de ses résultats les plus intéressants si l'on veut bien ne pas confondre ces deux fonctions avec le *et* et le *ou* qui interviennent en logique (dans ce cas réductible à une seule, la barre de Sheffer). Il faut d'ailleurs ici rapprocher ces *deux* fonctions dont l'enregistrement apparaît à la fois nécessaire et suffisant des *deux* plans de contenu et d'expression dont elles permettent l'enregistrement, enregistrement lui-même aussi nécessaire et suffisant à la description de toute langue donnée et dont l'enregistrement contribue à réduire le nombre de classes qu'il sera ensuite nécessaire d'enregistrer, ce qui garantit que la description obtenue sera bien parmi les plus simples.

V - Un texte inachevé

Le *Résumé* est un texte inachevé publié à titre posthume par Francis Whitfield. Il n'est pas seulement inachevé comme le sont nécessairement la *Begriffsschrift* et les *Principia Mathematica* qui ne sauraient effectivement exposer dans leur système d'expressions l'ensemble de l'arithmétique ou des mathématiques. Il présente de nombreux défauts, plus ou moins évidents, qu'il faudrait être assuré de pouvoir corriger. La définition d'une dimension, par exemple, ne répond pas aux caractéristiques que nous avons dégagées :

Déf. 88. Une dimension est une classe qui entre comme facteur multiplicatif dans une classe.

Cette définition procède par analogie avec la notion mathématique de "facteur multiplicatif". Il n'est pas assuré qu'elle puisse être remplacée par une définition avec les caractéristiques voulues. On se souvient que la distinction de plusieurs dimensions introduisait dans *La catégorie des cas* un réalisme contraire aux objectifs généraux d'une description structurale. En l'état, la définition qui en est donnée dans le *Résumé* ne résout pas ce problème. La définition d'un établissement qui entre dans la définition d'un pôle et qui intervient donc dans la reprise complète de la description d'un

cas donnée dans *La catégorie des cas* pose aussi problème. Francis Whitfield signale que cette définition, et quelques autres qui en dépendent directement, a été modifiée sur la version dactylographiée sans que toutes les corrections requises aient été répercutées. On peut aussi mentionner les définitions des divers participants : α , β , etc. Par exemple :

Déf op 80 : α = occupant la case α , en opposition à β ou à $\beta\gamma$.

Cette définition invoque le fait d'« occuper une case », ce qui renvoie à l'acception réaliste d'une case et non à la définition qui en a été donnée. Cela étant, il ne s'agit en l'occurrence que de définitions « opératoires », c'est-à-dire dont l'introduction n'est pas nécessaire à la description de la procédure. Mais ce sont tout de même des définitions essentielles à la procédure et pour comprendre de nombreuses règles qui s'y rapportent.

Les analyses données pour chaque définition ainsi que les listes des définitions opposées, établies par Francis Whitfield, présentent aussi des incohérences nombreuses et variées.

Les exemples les plus évidents sont les cas où la symétrie des oppositions n'est pas respectée, c'est-à-dire quand une définition est donnée comme opposée à une autre sans que l'inverse ne soit vrai. Il n'y en a que six exemples sur l'ensemble du *Résumé*. L'un d'eux est celui de la définition d'une métasémiotique donnée comme opposée à la définition d'une sémiotique dénotative sans que la définition d'une sémiotique dénotative ne soit donnée comme opposée à la définition d'une métasémiotique. Ajouter la définition manquante peut propager ce problème ou en introduire d'autres. Il faudrait par exemple ici aussi modifier les oppositions données pour la définition d'une sémiotique connotative. En l'occurrence, les modifications nécessaires pourraient s'arrêter là. Ce problème se retrouve entre les définitions d'une interdépendance et d'une détermination où il faudrait ajouter l'interdépendance aux opposées d'une détermination.

Certaines oppositions ne sont pas non plus cohérentes avec les analyses dont elles devraient provenir. Ainsi, une thématie s'analyse en consonne, voyelle, radical et dérivatif. Les définitions de consonne, voyelle, radical et dérivatif devraient dès lors être opposées. Or la définition de dérivatif n'apparaît pas comme opposée à celle de voyelle. Celle de radical n'apparaît pas comme opposée à celle de consonne, etc. La symétrie des oppositions est respectée mais seulement deux définitions opposées sont à chaque fois données sur les trois qui devraient l'être suivant l'analyse indiquée. Par ailleurs ces quatre définitions ne sont visiblement pas à la bonne place puisque deux des trois définitions que chacune présupposent sont données *après* elles. Ainsi la définition d'une voyelle (Déf. 256) présuppose les définitions d'une thématie (Déf. 307) et d'un taxème centripète (Déf. 332). Cela étant, il n'y a sur l'ensemble du *Résumé* que onze définitions mal placées.

Il a déjà été signalé que de nombreuses définitions n'entrent dans aucune analyse et ne sont pas non plus analysées, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas elles-mêmes décrites conformément au mode de description adopté. Il faudrait donc encore s'assurer qu'elles puissent l'être.

Il n'entrait pas dans mon propos de présenter la procédure, d'étudier les diverses opérations qui la composent, d'apprécier l'effectivité de chacune et leur cohérence mutuelle. Une vérification complète de la continuité et de la conformité de l'ensemble de la procédure serait nécessaire. Il faudrait pour cela vérifier que les définitions données permettent bien de réaliser l'analyse annoncée dans la description qui est donnée dans les diverses opérations dans lesquelles elles entrent. Il faudrait par exemple vérifier que les définitions de cases, participants, etc. réalisent bien l'articulation libre d'une classe de fonctifs donnée. Par ailleurs, l'ensemble des définitions de la composante générale, soit toutes les définitions à partir de la définition 131, ne sont données qu'au titre de "schéma général" qui ne prétend donc pas être une description achevée de la procédure.

On ne saurait non plus juger de l'adéquation de la description sans une application effective de la procédure à une langue.

VI - Une procédure de description

Le *Résumé* propose une procédure pour la description d'une langue quelconque. Une langue ne peut être décrite qu'à partir de textes dans cette langue. La description d'une langue est donc d'abord la description de textes dans cette langue *en vue de* décrire cette langue. L'intention de la description, nous l'avons vu, conditionne la procédure. Mais la description d'un texte peut toujours être considérée comme faisant partie de la description de la langue de ce texte même si ça n'en est pas l'intention déclarée. Autrement dit, toute description doit trouver sa place comme partie d'une description des langues. Inversement, une description des langues qui prétend à l'exhaustivité, comme c'est le cas du *Résumé*, se doit d'une manière ou d'une autre de pouvoir ressaisir toute description comme une de ses parties. Il n'est donc pas étonnant de trouver dans le *Résumé* des définitions et des opérations dont l'intérêt va bien au-delà de la linguistique. De toute façon, le dispositif descriptif pour adapté qu'il soit aux langues ne leur est pas réservé et nombre des opérations de la procédure et en particulier des définitions données peuvent être réutilisées dans d'autres descriptions. A nouveau, leur description symbolique, et même leur énoncé explicite, en apporte la preuve. Comme les composantes d'un logiciel, qui n'est lui-même qu'une procédure écrite dans une certaine langue, le *Résumé* propose des définitions et des opérations qui, une fois vérifiées, peuvent servir à d'autres descriptions. Or, les opérations ignorent les

intentions qui ont présidées à leur définition. Le *Résumé* présente en définitive une procédure particulière réalisée dans une langue développée pour cette procédure mais dans lequel d'autres procédures pourraient être écrites. L'intention première de décrire les langues rend simplement compte du fait que cette extension n'est pas le fruit du hasard et qu'il ne s'agit en fait pas vraiment d'une extension.

Inversement, un intérêt majeur du *Résumé* est de donner des définitions qui soient aussi les composantes d'une description des langues. Ainsi les notions de sémiotique, métasémiotique, invariante, catégorie, langue, signe, connotatif, paradigmatique, nom, verbe, substantif, syncrétisme, etc ne sont pas seulement définies dans une même langue, elles ont toutes une place assignée dans une procédure visant à décrire toutes les langues. C'est dans cette place assignée aux définitions au sein de la description d'une langue que réside sans doute une autre des grandes originalités et une partie de la force de ce texte, y compris par rapport aux autres textes de Hjelmslev. C'est en effet uniquement dans ce texte que l'intérêt intrinsèque des définitions proposées, souvent déjà et plus facilement accessible dans d'autres textes de Hjelmslev, est redoublé par la donnée de la place qu'elles occupent dans la procédure. Ces définitions n'attestent dès lors plus seulement de la possibilité de définir dans une même langue et de manière plus ou moins conforme à nos attentes les notions considérées, elles attestent aussi de leur place au sein d'opérations qui entrent dans une procédure de description des langues. Or c'est là une contrainte supplémentaire considérable puisque la procédure se doit elle aussi de donner une description non contradictoire, exhaustive et la plus simple possible des langues auxquelles elle est appliquée. Cette place indique la part et le rapport les unes autres des notions impliquées dans la description d'une langue. Et même si cette procédure est en l'état inachevée, elle est néanmoins suffisamment développée pour qu'il ne soit pas possible d'introduire n'importe quelle définition à n'importe quelle place. On peut à cet égard reprendre ici la comparaison avec l'inévitable régression de toute tentative de constituer un système de définitions. Remarquons d'abord que cette contrainte existe aussi pour les définitions du *Résumé* et qu'elle est largement satisfaite même s'il est impossible de la satisfaire complètement. Et il en est aussi de même de la description/analyse fonctionnelle des opérations et des définitions. Cette contrainte ne saurait elle non plus être complètement satisfaite. Sans doute pourrait-elle l'être mieux qu'elle ne l'est. Mais on ne saurait néanmoins trop souligner que Hjelmslev introduit une nouvelle contrainte qui présente un intérêt même quand elle n'est satisfaite que partiellement.

VII - Conclusion

Cette introduction avait pour objectif de mieux comprendre le mode d'exposition propre du *Résumé*. Pour cela nous nous sommes appuyés sur certaines difficultés que le lecteur ne peut manquer de rencontrer. Nous avons considéré une définition, celle d'une case, pour laquelle cette difficulté apparaissait quasiment à l'état pur. En effet, alors qu'il est possible avec *La catégorie des cas* de déterminer le sens et la fonction de ces cases, il est pour le moins difficile d'y parvenir avec la définition qui en est donnée dans le *Résumé*. Nous n'avions dès lors plus qu'un problème dont le mode d'exposition était devenu l'unique inconnue. A partir de là, il a été possible de comprendre le statut original de cette définition et de quelques autres. Nous avons ainsi pu déterminer leur rôle dans le dispositif descriptif proposé. Nous avons montré que les définitions étaient en fait les opérations élémentaires de la description, qu'il fallait tenir compte de leur place dans la procédure et qu'elles s'appliquaient à des objets, en l'occurrence un paradigme, produits au cours de celle-ci par les opérations précédentes. Cela vu, nous avons pu vérifier que l'application de la définition des cases à un paradigme restituait exactement la *valeur*, et non la représentation, des cases dans *La catégorie des cas* (une catégorie étant, par définition, un paradigme particulier). Il a ensuite été possible de comprendre d'autres définitions importantes comme celles d'une hiérarchie, d'une analyse, etc. Comme ces définitions participent toutes, à des titres divers, à la description des langues, elles en déterminent en retour les caractéristiques. Cela a permis à partir de leur examen de dégager quelques-unes des principales caractéristiques de la description proposée, qui ne sont autres que celles revendiquées par Hjelmslev tout au long de son œuvre. Mais dans ses autres publications, Hjelmslev tout à la fois introduit des définitions, les explique et les applique produisant ainsi des parties de descriptions de diverses langues. Ces descriptions sont ainsi mêlées à la discussion d'approches concurrentes, à la justification de la sienne et elles servent autant à introduire ses analyses et à les faire comprendre qu'à produire la description d'un aspect d'une langue. Le *Résumé* n'expose lui que la procédure générale de description des langues. Il la présente pure d'explications ou de discussions des définitions proposées. Il évite ainsi toute application partielle qui introduit dans l'analyse des éléments qui n'auront pas eux-mêmes été décrits suivant les mêmes principes, ce qui ne manque pas de conduire à une description hétérogène et au statut incertain. L'ambition et la contrainte propre du *Résumé* est de proposer toutes les opérations que comprend la procédure, suivant l'ordre dans lequel elles doivent être effectuées et de telle sorte que chaque opération s'applique à l'objet auquel elle doit s'appliquer. Il devient ainsi possible de contrôler l'homogénéité de la description qui a dès lors un statut bien défini. Le *Résumé* traite ainsi en toute rigueur la question de la description d'une langue, description dans laquelle sont susceptibles d'entrer toutes les descriptions. Si toute l'œuvre de Hjelmslev témoigne de cette préoccupation, le *Résumé* est le seul texte qui la traite de manière aussi radicale et qui expose la procédure de description elle-même au lieu de se contenter de toujours la présenter au travers des produits de son application, comme une recette de cuisine qui ne serait jamais complètement énoncée et qui ferait toujours référence à des aliments ou des plats déjà un peu cuisinés, c'est-à-dire présupposant une partie de la recette qu'il appartient au livre de donner. Le *Résumé* est un livre de cuisine linguistique écrit de manière à pouvoir être complet.

Nous avons ensuite observé que les définitions étaient elles-mêmes analysées en définitions et accompagnées de

définitions opposées. Il est apparu que c'était là en fait exactement leur description effectuée suivant le point de vue descriptif du *Résumé*.

Cette introduction s'est concentrée sur le mode d'exposition propre du *Résumé* parce que son originalité est manifeste et que c'est inévitablement à lui que tout lecteur est en premier lieu confronté. Nous avons voulu le comprendre et en rendre compte. Mais ce mode d'exposition n'est tel que pour servir une analyse effective des langues. Son originalité ne doit pas faire oublier l'originalité de l'analyse elle-même dont il donne une présentation générale.

Le principe mis en œuvre consiste à ramener l'analyse à des articulations entièrement et exclusivement décrites par des oppositions participatives. C'est ainsi que la complémentarité, l'autonomie et la spécification peuvent être complètement définies comme le résultat d'une articulation de la corrélation, articulation ayant en l'occurrence pour base aussi la corrélation, de telle sorte que ces fonctions sont complètement décrites par leurs participants : $\alpha : \beta$, $\alpha : B$ et $\alpha : \gamma$. C'est là une des idées de base de l'analyse proposée : tout décrire ainsi et présenter toute analyse comme un enchaînement de telles analyses. Toutes les unités considérées dans une analyse sont ainsi exclusivement décrites comme participants d'un système de participants. La description de l'analyse dans son ensemble consiste dès lors à indiquer les articulations effectuées. C'est ce qui permet d'en donner une description entièrement symbolique. Inversement, sa représentation symbolique apporte la preuve que la description a les caractéristiques attendues. L'exemple des définitions montre dans quelle mesure cela peut être effectif. Si toutes les définitions pouvaient être décrites de cette manière, il serait dès lors possible de donner une description entièrement symbolique de la procédure elle-même ; les mêmes symboles permettant de décrire la procédure et le résultat de son application à des textes en vue de la description d'une langue.

A la différence des autres travaux publiés de Hjelmslev, le *Résumé* ne se contente pas d'introduire un système de participants adapté à la description d'un aspect d'une langue. Il présente une analyse rendue universelle, c'est-à-dire censé couvrir toutes les articulations possibles, de n'importe quel objet et quelle que soit la finalité de sa description.

Au lieu d'un système de participants fixé et préétabli, adapté à un objet et à une fin spécifiques, mais qui varie aussi au grès de ceux-ci, il faut pour cela pouvoir considérer tous les systèmes de participants possibles. Cela suppose une représentation de ces systèmes susceptible de les exprimer tous. Les systèmes de participants, pour les articulations libres, sont énumérés suivant le nombre de participants dans la règle 16 où sont donnés tous les systèmes à un participant, à deux participants, à trois, et ainsi de suite. Si cela est devenu possible pour les articulations libres, l'énumération des articulations liées bute bien sûr sur la possibilité d'énumérer les *fonctions* susceptibles de servir de bases aux analyses.

Une différence majeure entre le *Résumé* et les autres travaux de Hjelmslev tient au fait de ne plus se contenter d'exposer des analyses particulières mais d'exposer la procédure générale dont toutes ces analyses particulières ne sont plus que des instances. Et cela ne doit pas seulement être vrai des analyses particulières publiées par Hjelmslev, mais de *toutes* les analyses particulières *possibles*. En l'occurrence, ce ne sont pas les intentions ou les idées qui comptent (l'idée d'une procédure générale est assez facile à avoir...) ; seul compte le fait de présenter une procédure qui remplisse effectivement cette condition. Cela demande de fait d'introduire un mode d'exposition tout à fait original.

L'intérêt du *Résumé* dépend bien évidemment pour une part de l'intérêt que l'on accorde à ses partis pris descriptifs, en particulier à l'adoption d'une description fonctionnelle, et à sa finalité, décrire de manière uniforme toutes les langues. Nous avons essayé de montrer qu'il était aussi intéressant de le considérer pour son introduction, sa création, des conditions permettant de donner une expression générale à ce qui n'avait que des expressions particulières disparates. Mais tout cela nous semble procéder d'une autre démarche qui présente aussi un intérêt général à savoir le souci de la qualité des analyses et des descriptions présentées. Le *Résumé* témoigne du souci de Hjelmslev de présenter des analyses vraiment conformes aux propriétés qu'il leur attribue ; c'est une forme de politesse appréciable.

L'accès au *Résumé* est bien gardé par son mode d'exposition. Nous nous sommes donc appuyés sur lui pour essayer de le pénétrer. Notre parti pris a été de rendre compte de son originalité, d'en faire comprendre les enjeux, la raison, voire la nécessité. Nous espérons avoir ainsi contribué à faire mieux entrevoir l'intérêt spécifique et considérable de ce texte. Les difficultés posées par son mode d'exposition en partie résolues, il devrait être plus facile de le considérer dans tous ses détails et le cas échéant d'achever ce qui doit encore l'être mais qui ne manque pas de donner l'impression de pouvoir l'être.